RAPPORT ANNUEL
SUR LE PRIX ET LA QUALITE
DU SERVICE PUBLIC
DE PREVENTION ET DE GESTION DES DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES
EXERCICE 2020

La CAVEM devient
Estérel Côte d'Azur Agglomération

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

GLOSSAIRE 4
INTRODUCTIOIN 5
I : LES INDICATEURS TECHNIQUES 6
1.1 Le territoire desservi 6
1.1.1 Evolution de la population 7
1.1.2 Répartition de la Population 7
1.1.3 Répartition de l'habitat par type 7
1.1.4 Répartition de l'habitat par catégorie 8
1.2 Statuts et compétences 9
1.2.1 Esterel Côte d'Azur Agglomération 9
1.2.2 Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV) 9
1.3 Objectifs réduction des déchets 9
1.3.1 Objectifs règlementaires 9
1.3.2 Objectifs définis par le Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de Estérel Côte d'Azur Agglomération : 10
1.4 Organisation du service 11
1.4.1 Les contenants 11
1.4.2 Les différents types de collectes organisées 12
1.4.3 Les points d'apports volontaires du sélectif. 12
1.4.4 L'organisation de la collecte par commune 13
1.4.5 Les circuits de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) 14
1.4.6 La Collecte Sélective 16
1.4.7 Collecte des encombrants 19
1.4.8 Les déchèteries et types de déchets 20
1.4.8 Le transport des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) des 5 communes. 21
1.4.9 Les Filières locales d'évacuation des déchets 22
1.4.10 La vente de composteurs 22
1.5 Organisation et évolutions prévisibles : 22
1.5.1 Les Evolution sur le territoire : 22
1.6 Tonnages et évolution des performances 25
1.6.1 Production des déchets ménagers et assimilés en 2020 par commune et taux de valorisation 25
1.6.2 Evolution des tonnages et des taux de valorisation 26
1.6.3 Evolution de la production des déchets ménagers par habitant depuis 2015 29

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

II : LES INDICATEURS FINANCIERS 31
2.1 La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 31
2.2 Analyse des Coûts. 31
2.2.1 La matrice des coûts. 31
2.2.2 Evolution des charges de collecte : 2019/2020 34
III SYNTHESE DE L'ANNEE 2020 35
3.1 - Présentation générale de la collectivité 35
3.2 - Niveau de service 35
3.3 - Comparaison des quantités produites avec les valeurs de référence 35
3.4 - Coût et financement du service public 36
3.5 - Structure du coût par poste de charges 36
3.6 - Part des dépenses de la responsabilité directe de la collectivité 36
3.7 - Les coûts 37

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

GLOSSAIRE

Abréviations	Définitions
AV	Apport Volontaire
BIO DECHETS	Résidus de repas pouvant être valorisés en compost
BOM	Benne à Ordures Ménagères
CS	Collecte Sélective
DAE	Déchets d'Activités Economiques
DDS	Déchets Dangereux Spécifiques
DND	Déchets Non Dangereux
DEEE	Déchets Electriques
DMA	Déchets Ménagers et Assimilés
EPCI	Etablissement Public de Coopération Intercommunale
FMA	Caisson Fond Mouvant Aménagés
ISDND	Installation de stockage des Déchets Non Dangereux
JMR	Journaux - Magazines – Revues Remplacés par « Papiers »
LTECV	Loi de transition énergétique pour la croissance verte
OMR	Ordures Ménagères Résiduelles
OMA	Ordures Ménagères et Assimilées
PAP	Porte à Porte - Conteneur à déchets ménagers individuels
PAV	Point d'apport volontaire pour les déchets ménagers
PLPDMA	Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
PR	Point de regroupement pour les déchets ménagers (gros bacs 660 l)
Quais de transfert	Quai spécifique pour le déchargement des OMR avant transports à l'ISDND
RSOM	Recyclables Secs des Ordures Ménagères (Verres – Papiers – Emballages)
Rupture de charge	Déchargement d'une BOM dans un FMA
SRADDET	Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoires

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

INTRODUCTIOIN

Le code général des collectivités territoriales (articles D2224-1 et suivants), prescrit aux collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés la présentation d'un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ».

Lorsque la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés a été transférée à un groupement de collectivités conformément à l'article L. 2224-13, ce rapport est présenté à son assemblée délibérante par le président de ce groupement, au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné.

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés vise un double objectif :

1. Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
2. Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la **prévention** et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce document illustre l'intégration de la politique « déchets » dans la politique « développement durable » de la collectivité. Il doit, également lui permettre d'optimiser le fonctionnement et le coût du service de prévention et de gestion des déchets à travers le développement et le suivi d'indicateurs techniques et financiers définis dans l'annexe XIII aux articles D.2224-1, D.2224-2, et D.2224.3 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Il présente dans un premier temps, la performance du service en termes de quantités d'ordures ménagères résiduelles et sa chronique d'évolution dans le temps. Puis, expose les recettes et les dépenses du service public de gestion des déchets, par flux de déchets et par étape technique.

Il rend également compte de la situation de la collectivité territoriale par rapport à l'atteinte des objectifs de prévention et de gestion des déchets fixés au niveau national.

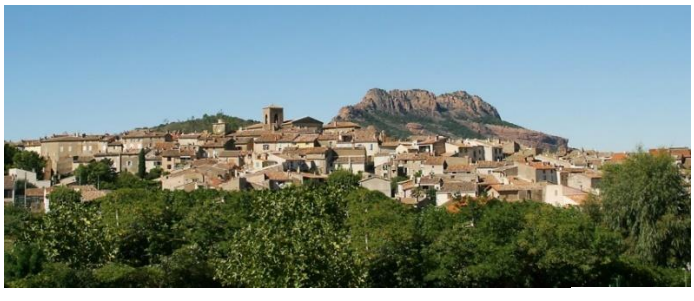

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

I : LES INDICATEURS TECHNIQUES

1.1 LE TERRITOIRE DESSERVI

La CAVEM devenue Estérel Côte d'Azur Agglomération est située dans l'Est du département du Var, en région Provence-Alpes Côte d'Azur.

C'est la deuxième agglomération varoise derrière la Métropole Toulon Provence Méditerranée.

Son territoire d'une superficie de 347,2 km² réuni 114 617 habitants répartis sur 5 communes :
Saint Raphaël, Fréjus, Roquebrune-sur-Argens, Puget sur Argens et les Adrets de l'Estérel.
Ce chiffre représente les habitants à titre permanent et ne prend pas en compte la population des résidences secondaires, ni les pics de fréquentation touristique enregistrés en période estivale.

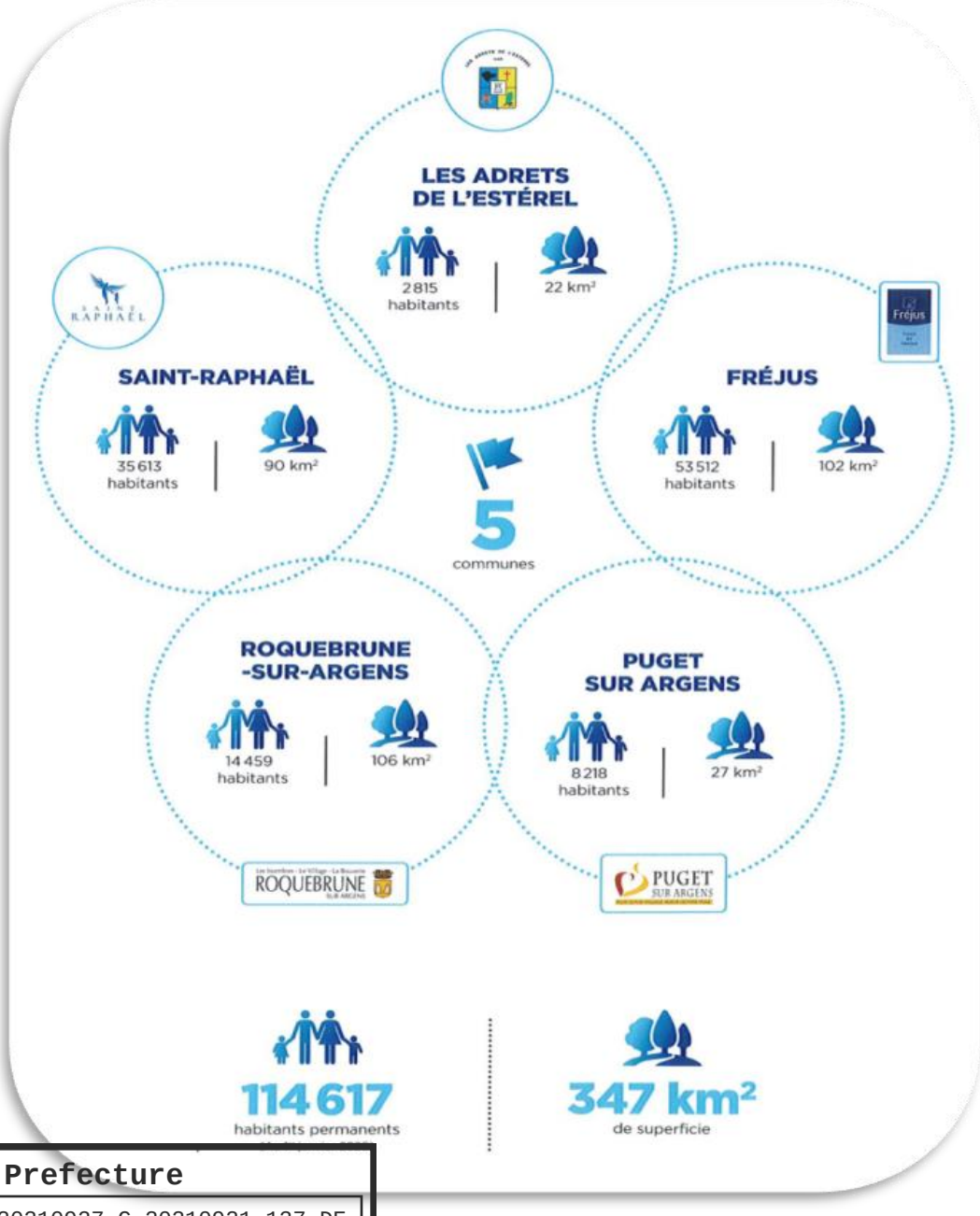

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

1.1.1 Evolution de la population

Communes	Population 2019	Population 2020	Evolution (%)
Fréjus	54 023	53 512	-0,95
Saint-Raphaël	35 826	35 613	-0,59
Roquebrune-sur-Argens	14 259	14 459	1,40
Puget-sur-Argens	7 960	8 218	3,24
Les Adrets-de-l 'Estérel	2 809	2 815	0,21
TOTAL	114 877	114 617	-0,23

Source : Insee, RP2018 exploitation principale, géographie au 01/01/2020

1.1.2 Répartition de la Population

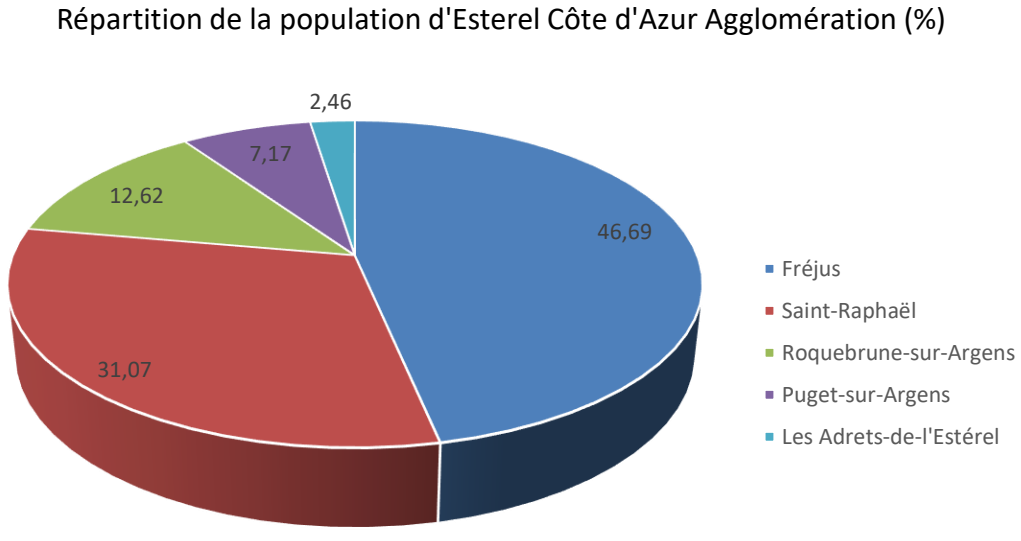

Le dernier référencement INSEE présente une population de 114 617 habitants allant de 2 815 habitants sur les Adrets de l'Estérel à 53 512 à Fréjus.

1.1.3 Répartition de l'habitat par type

ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMÉRATION	*Nombre*	*%*
Maisons	*35 253*	*35,20*
Appartements	*61 908*	*61,90*
**Autres*	*2 913*	*2,9*
Total	*100 074*	*100,00*

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

1.1.4 Répartition de l'habitat par catégorie

Le tableau ci-dessous présente la répartition des logements par catégorie sur le territoire d'Esterel Côte d'Azur Agglomération.

Estérel Côte d'Azur Agglomération	*Nombre*	*%*
Résidences principales	*55 124*	*55,10*
Résidences secondaires	*40 372*	*40,30*
Logements vacants	*4 578*	*4,60*
Total	*100 074*	*100,00*

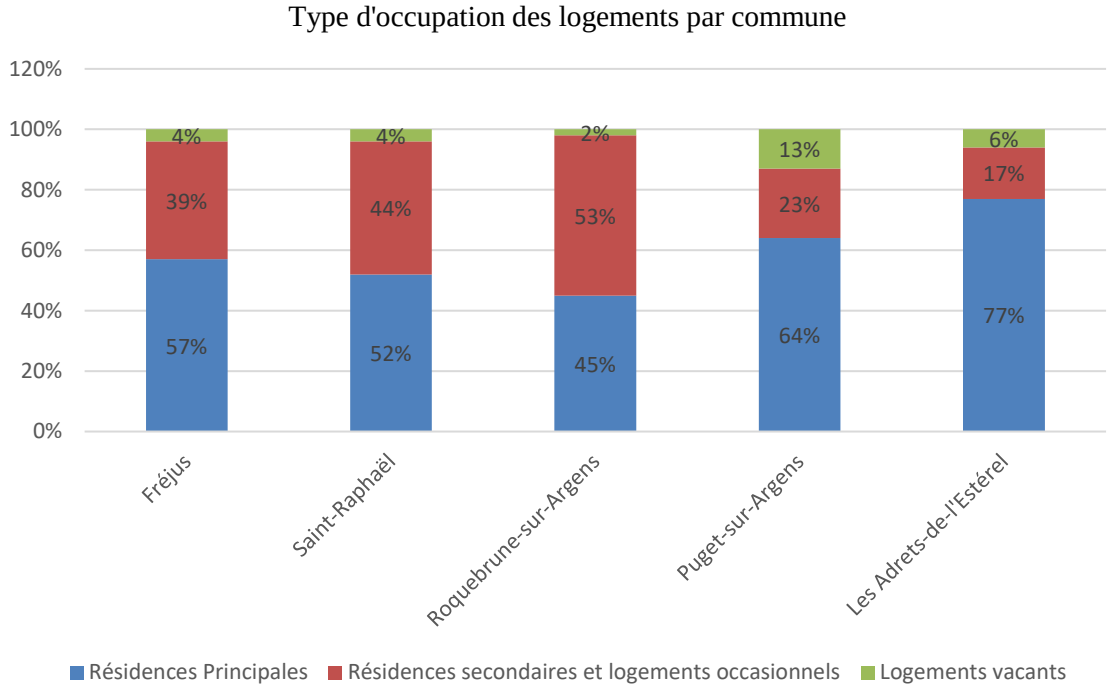

Esterel Côte d'Azur Agglomération est qualifiée de territoire « **touristique urbain** » selon *SINOE du fait de l'importance du nombre de résidences secondaires qui représentent 40,30% de l'habitat total contre 55,10 % de résidences principales.

Sur la commune de Roquebrune sur Argens, le taux de résidences secondaires est supérieur au taux de résidences principales avec 53% contre 45% respectivement, suivi des communes de Saint-Raphaël et de Fréjus avec 44% et 39% de logements en résidences secondaires respectivement.

Cette caractéristique nécessite une adaptation du service de collecte des déchets ménagers avec notamment l'organisation de fréquences de passage différenciées : Haute saison/basse saison.

*SINOE est un outil d'analyse principalement destiné aux collectivités territoriales pour les aider à optimiser leur politique de gestion des déchets ménagers et à améliorer leur service, notamment dans une perspective de maitrise des couts.

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

1.2 STATUTS ET COMPETENCES

1.2.1 Esterel Côte d'Azur Agglomération

L'intercommunalité assure la **collecte et le transport** des déchets ménagers et assimilés qui regroupent : les Ordures Ménagères Résiduelles, la collecte sélective (emballages, verre, papiers, déchets verts, bio déchets des ménages et des collectivités), les déchets des activités économiques collectés par le service public, les encombrants des ménages et les déchets collectés en déchèterie. Esterel Côte d'Azur Agglomération s'emploie à harmoniser les services dans les 5 communes de l'agglomération.

1.2.2 Syndicat Mixte du Développement Durable de l'Est Var (SMIDDEV)

C'est un établissement public composé des 5 Communes Esterel Côte d'Azur Agglomération (Fréjus, Saint-Raphaël, Roquebrune-sur-Argens, Puget-sur-Argens et Les Adrets- de- l'Estérel) ainsi que la commune de Bagnols-en-Forêt rattachée à la communauté de communes du Pays de Fayence.

Fondé en **1974**, ce Syndicat exerce depuis 47 ans la compétence « **traitement et valorisation des déchets ménagers** » et dans le cadre de sa mission de traitement par le tri, il participe à la fourniture aux collectivités membres, des moyens nécessaires au tri à la source.

Il assure également les prestations de communication liées à ce type de traitement, ainsi que les prestations de transport des déchets déposés en déchèterie, à destination des sites de traitement et d'élimination, pour le compte des collectivités associées qui en font la demande.
Le rapport du SMIDDEV a été présenté au conseil syndical SMIDDEV du 17 juin 2020. Il est annexé au présent document.

1.3 OBJECTIFS REDUCTION DES DECHETS

1.3.1 Objectifs règlementaires

- ⇨ La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte pose des objectifs ambitieux en matière de déchets repris dans le cadre du Plan Régional Pour la Gestion des Déchets (PRPGD), notamment :

  - Réduire de 10 % la production de déchets ménagers et assimilés (DMA) par habitants en 2025 par rapport à 2015 ;
  - Réduire de 50 % les déchets admis en installations de stockage (sans production d'énergie) d'ici 2025 par rapport à 2015 ;
  - Diviser par deux la quantité de déchets des activités économiques (DAE) collecté en mélange ;
  - Augmenter la quantité de déchets valorisés sous forme de matière, notamment organique, en orientant vers des filières de valorisation 55% des DMA en 2020 et 65 % en 2025.

- ⇨ La Loi n° 2020-105 du 10 février 2020 relative à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à l'économie circulaire, dite Loi AGEC, prévoit des objectifs supplémentaires de réduction, de réutilisation, de réemploi et de recyclage pour la période 2021 à 2025 puis par période de 5 ans, notamment :

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

- Réduire de 15% les quantités de DMA produits par habitant en 2030 par rapport à 2010 en réduisant de 5% les quantités de DAE par unité de valeur produite, notamment du secteur du BTP ;
- Atteindre le zéro plastique jetable d'ici 2040

1.3.2 Objectifs définis par le Programme Local de Prévention des déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de Estérel Côte d'Azur Agglomération :

Estérel Côte d'Azur Agglomération élabore son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), un document de programmation obligatoire qui fixe, pour 6 ans, des objectifs de réduction de la production de déchets ménagers sur le territoire et définit les actions à mettre en œuvre pour y parvenir.

Ces objectifs doivent à minima respecter les obligations règlementaires fixées à la fois par le PRPGD PACA pour 2025/2015 dans le cadre du SRADDET PACA (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoire), et la Loi AGEC à l'horizon 2030.

Ils concernent notamment :

- Le flux des déchets ménagers et assimilés (DMA) hors gravats et le ratio de production annuel par habitant ;
- Le flux total DMA avec gravats et le ratio de production annuel par habitant ;

A l'issue de la présentation de l'état zéro du territoire, en décembre 2020, la Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) s'est prononcée sur la définition des objectifs de réduction à atteindre pour Estérel Côte d'Azur Agglomération en 2027.

Les objectifs fixés sont les suivants :

⇨ **734 kg par habitant pour les DMA hors gravats**
Soit une diminution de 16,6% par rapport à 2020 avec une production annuelle qui doit passer de 101 089 tonnes à 84 308 tonnes en 2027.

⇨ **764 kg par habitant pour les DMA avec gravats**
Soit une diminution de 17,41% par rapport à 2020 avec une production annuelle qui doit passer de 106 250 tonnes à 87 752 tonnes en 2027.

Le PLPDMA se concrétisera par la mise en œuvre d'un plan d'actions pour 6 ans qui sera mis en œuvre dès 2021.

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

1.4 ORGANISATION DU SERVICE

1.4.1 Les contenants

⇨ **Les contenants de collecte en Porte à Porte et en points de regroupement.**

La collecte des déchets ménagers et assimilés est réalisée à l'aide de contenants de pré-collecte, de types bacs individuels (120 L ou 140 L) pour une collecte en porte à porte (bacs collectifs (660 L), pour une collecte en points de regroupement (PR).

⇨ **Les contenants de collecte en Points d'Apports Volontaires** (colonnes aériennes, semi-enterrées et enterrées).

Les colonnes aériennes

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

Les colonnes semi enterrées

Les colonnes enterrées

1.4.2 Les différents types de collectes organisées

- ✓ La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) ;
- ✓ La collecte sélective des emballages ménagers recyclables en Porte à Porte (PàP), Points de Regroupement (PR) et Points d'Apports Volontaires (PAV);
- ✓ La collecte du verre en Points d'apports volontaires ;
- ✓ La collecte du papier en Points d'apports volontaires ;
- ✓ La collecte des déchets verts en Porte à Porte à Fréjus et à Saint Raphaël ;
- ✓ La collecte par apports volontaires des déchets verts sur les quais de transit à Roquebrune-sur-Argens ;
- ✓ La collecte séparative par apports volontaires en déchèteries communautaires ;
- ✓ La collecte des Biodéchets dans les cantines scolaires ;
- ✓ La collecte du textile en apport volontaire par colonnes aériennes ;
- ✓ La collecte particulière pour les usagers non ménagers (cartons des commerçants et petites entreprises) ;
- ✓ La collecte organisée des encombrants.

1.4.3 Les points d'apports volontaires du sélectif.

Nombre de colonnes de tri (PAV) par commune et ratio par habitant en 2019								
COMMUNES	VERRE	Nbre hab./col	Emballages	Nbre hab./col	PAPIER	Nbre hab./col	Textiles	Nbre hab./Col
FREJUS	104	446	81	661	25	2140	5	10 702
St. RAPHAËL	120	297	17	2095 + porte à porte	90	396	25	1425
ROQUEBRUNE	105	138	79	183	31	466	18	804
PUGET	34	242	23	1548 +porte à porte	29	283	8	1027
LES ADRETS	10	282	P à P uniquement		6	469	1	2815
ECAA	373	307	200	573 + PàP	181	633	57	6742

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

1.4.4 L'organisation de la collecte par commune

La collecte des Ordures Ménagères Résiduelles est réalisée selon les secteurs et la typologie des lieux avec des fréquences adaptées aux taux de remplissage des contenants.

ORGANISATION DE LA COLLECTE PAR COMMUNE

COMMUNE	POPUL.	ORGANISATION	FLUX DE DECHETS								
			OM	VERRE	RSOM	JMR	Déchets des déchèterie	encombrants	cartons	déchets verts	biodéchets
FREJUS	53 512	Mode de collecte *	PAV + P à P	PAV Colonnes aériennes	PAV + P à P	PAV + collecte dans les écoles avec BOM	Apports des particuliers	P à P et apports en déchèterie	P à P + apports en déchèterie	P à P + apports en déchèterie	Dans les cantines scolaires et centres aérés
		Matériel de collecte **	120 -240 - 660 L + 5m3	3m3	3 m3	3 m3 + bacs écoles 240 L	Caissons 8 à 30m3	Vrac	600 L	340 L	BIO sceaux et bacs 340L
		Fréquence de collecte	C2 à C 14 + repasse	C2 hiver - C3 été	C1	C 0,5 + à la demande	rotations journalières au remplissage du caisson	1x/mois sans restriction sur inscription	C2	C1/ quartier	C5
SAINT-RAPHAËL	35 613	Mode de collecte *	P à P + PR	PAV Colonnes aériennes	PR + P à P	PAV en colonnes aériennes	Apports des particuliers	P à P et apports en déchèterie	P à P et apports en déchèterie	P à P et apports en déchèterie	Dans les cantines scolaires
		Matériel de collecte **	120 -240 - 660 L	3m3		3m3	Caissons 30m3 et 8 m3	BOM + plateau	BOM 16 m3	BOM 16 m3	BIO sceaux
		Fréquence de collecte	C3 à C7	C1 + à la demande	C1 à C2	C 1+ à la demande	Rotations journalières au remplissage du caisson	1x/mois sans restriction sur inscription	PR	C6	C5
ROQUEBRUNE	14 459	Mode de collecte *	P à P + PAV	Colonnes aériennes et enterrées	P à P + PAV + PR	PAV	Apports des particuliers	P à P 1 mois sur inscription	PR + P à P restreint	Apports des particuliers sur quais de transit ou en déchèterie de Puget	Dans les cantines scolaires et centres de loisirs
		Matériel de collecte **	120 -240 - 660 L + 3 m3	3m3 enterrées et aériennes	5m3 enterrées & 3m3 aériennes	3m3 aériennes		Vrac	660 L		Bio sceaux + containers
		Fréquence de collecte	C2 à C7	C2/C3	C2 à C7 + repasse	C 0,5 + à la demande		C 0,25	C1		C5
PUGET SUR ARGENS	8 218	Mode de collecte *	P à P + PAV	Colonnes aériennes	P à P + PAV + PR	PAV	Apports des particuliers	P à P 1 semaine/ sur inscription		Pas de collecte de déchets verts	Dans les cantines et centres aérés
		Matériel de collecte **	120 -240-660 L + Colonnes enterrées	Colonnes aériennes	120 -240 660 L + aériennes et enterrées	Colonnes aériennes	caisonns 8 et 30 m3	Vrac			Caisse palettes
		Fréquence de collecte	C4	C1 + à la demande	C2 à + à la demande pour les colonnes	C1 + à la demande pour les colonnes		C1 limité à 5 objets			C2
LES ADRETS DE L'ESTEREL	2 815	Mode de collecte *	P à P + PR	Colonnes aériennes	P à P et PR	Colonnes aériennes	Apports des particuliers	Ramassage journalier		Pas de collecte de déchets verts	Pas de collecte des bio déchets
		Matériel de collecte **	120 -240-660 L	Colonnes aériennes	120 -240 660 L + aériennes	Colonnes aériennes	caisonns 8 et 30 m3	Vrac			
		Fréquence de collecte	C3	C1	C2	C 0,25		C,05			

* Porte à Porte, Points d'Apports Volontaires, MIXTE

** Volume du bac ou du container

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

1.4.5 Les circuits de collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR)

Centre-Ville	Bord de mer	Quartiers extérieurs

FREJUS

*Du 1er lundi du mois de juin au dernier dimanche du mois de septembre

OMR - CIRCUITS DE COLLECTE		FREQUENCES	
		HIVER (Départ 5 h)	ETE* (Départ 4h)
01	Centre-ville - Port Fréjus	Tous les jours	Tous les jours
01	Centre-Ville *(tournée complémentaire)	Du lundi au samedi	Du lundi au samedi
01	Bis- Centre-Ville	Mardi et samedi	Mardi, jeudi, samedi
02	Villeneuve	Lundi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi
03	Fréjus Plage	Mardi et samedi	Mardi, jeudi, samedi
04	La Gabelle	Lundi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi
05	La Madeleine	Mardi et samedi	Mardi, jeudi, samedi
06	L'Agachon St-LambertT	Mardi et samedi	Mardi, jeudi, samedi
07	St-Aygulf la Pointe	Lundi et vendredi (+ Mercredi en Avril et Mai)	Tous les jours
08	St-Aygulf les Rives d'Or	Mardi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi
09	St-Aygulf la Baronne	Mercredi et samedi	Mardi, jeudi, samedi
10	Caïs Capitou	Lundi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi
11	Vallée du Reyran/RN7 (côté ouest)	Lundi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi
12	La tour de Mare	Lundi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi
13	Valescure	Mardi et samedi	Mardi, jeudi, samedi
14	Lou Gabian/le Coucourdier	Mardi et samedi	Mardi, jeudi, samedi
15	Saint Jean de Cannes	Lundi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi

La collecte a lieu tous les jours de l'année. Les horaires de collecte sont définis en liaison avec les services de la Collectivité.
*La tournée complémentaire du Centre-Ville n°1 se fait à compter de 15 heures avec un véhicule de type Rascal.

SAINT RAPHAËL

Les différentes collectes sont réalisées avec un parc de 14 BOM 19T, équipées de bennes de compacteur 16m^3

OMR - CIRCUITS DE COLLECTE		FREQUENCES	
		HIVER	ETE (15/06 - 15/09)
01	Centre-ville	Du lundi au samedi Le dimanche pour les commerçants	Du lundi au samedi Le dimanche pour les commerçants
02	Quartiers extérieurs	Lundi, mercredi et vendredi	Le lundi, mercredi, vendredi Du lundi au dimanche pour les commerçants
03	Quartier du Trayas	Lundi et vendredi	Lundi, mercredi et vendredi

ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

* Basse saison du 01 octobre au 14 juin (HIVER : départ 5h00)
* Haute saison du 15 juin au 15 septembre : départ 4h00

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

OMR - CIRCUITS DE COLLECTE LE VILLAGE - BASSE SAISON	
Le Village + périphérie (Vallon de la Maurette, au torrent de la Valette)	Du lundi au vendredi
Quartier situé entre rive droite de l'Argens et le Village	Lundi et vendredi
Quartier situé entre le Village, Fréjus et le quartier du Haut Fournel	
Quartier situé entre la RDN7 et la rive gauche de l'Argens	Mardi et samedi

OMR - CIRCUITS DE COLLECTE LE VILLAGE - HAUTE SAISON	
Le Village + périphérie immédiate. Etablissements hôteliers et para-hôteliers.	Du lundi au dimanche
Quartier situé entre la RDN7 et la rive gauche de l'Argens	Mardi, jeudi, samedi
Quartier situé entre rive droite de l'Argens et le Village	Lundi, mercredi, vendredi
Quartier situé entre le Village, Fréjus et quartier haut Fournel	Lundi et vendredi

OMR - CIRCUITS DE COLLECTE LA BOUVERIE BASSE SAISON & HAUTE SAISON	
La totalité du quartier de la Bouverie	Lundi, mardi, mercredi, jeudi, samedi.

OMR - CIRCUITS DE COLLECTE OMR LA BOUVERIE - HAUTE SAISON	
Route de marchandises, place Caloussu, centre commerciaux 1 et 2	Du lundi au samedi

OMR - CIRCUITS DE COLLECTE LES ISSAMBRES BASSE SAISON	
San Peire, Village Provençal, le Corsaire, les établissements hôteliers et para hôteliers, Port des Issambres.	Du lundi au samedi
Le Val d'Esquières, le Massel, la Toge, Douce Provençe, la Thébaïde, le Haut des Dolmens, Avenue du Belvédère et Masligour.	Lundi et jeudi
Les Dolmens, la Vigie Bouanaïgo, les Sirènes, le Corsaire, la Gaillarde, le Grand Boucharel, les Mouettes et les Terrasses de St. Aygulf.	Mardi et vendredi

OMR - CIRCUITS DE COLLECTE LES ISSAMBRES - HAUTE SAISON	
San Peire, Village Provençal, le Corsaire, les établissements hôteliers et para hôteliers, la Gaillarde, Route du Col du Bougnon, RD 559 - Bord de mer.	Du lundi au samedi
Les Collines de la Garonnette, Val d'Esquières, la Thébaïde, le Bois d'Angélis, Pins d'Alep, Bouanaïgo, les Sirènes, la Vigie.	Lundi, mercredi, vendredi
Dolmens, les Mouettes, la Gaillarde, les Terrasses, le Grand Boucharel, la Toge, Douce Provence, Massel, Masligour, avenue du Belvèdére.	Mardi, jeudi, samedi
Rue des Arapèdes, Rue des Sars, Allée des Muges, Boulevard des Murènes, rue des Escavènes, Port des Issambres ;	Du Lundi au dimanche

OMR COLLECTE DES COLONNES ENTERREES-SEMI ENTERREES & AERIENNES		
COLLECTE	BASSE SAISON	HAUTE SAISON
Village	Lundi-Jeudi-Samedi	Lundi-mercredi-jeudi-samedi
Bouverie	Lundi-Jeudi-Samedi	Lundi-mardi-jeudi-samedi
Issambres	Lundi-Jeudi-Samedi	Lundi-mardi-jeudi-samedi
Repasse le mercredi sur les colonnes qui produisent énormément en Basse Saison		
Aux Issambres uniquement repasse le dimanche matin en Haute Saison		

La collecte a lieu tous les jours de l'année. Les horaires de collecte sont définis en liaison avec les services de la Collectivité. Ils sont fixés à ce jour : Hiver départ 5 heures, Eté départ 4 heures. Les repasses sont effectuées à la demande.

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

PUGET-SUR-ARGENS

La collecte est réalisée avec deux BOM 26T – Une mini benne pour les impasses et rues étroites

OMR CIRCUITS DE COLLECTE	FREQUENCES
	ETE/HIVER (départ 5 heures)
Ordures Ménagères en PAP	Lundi - Jeudi
Centre-ville et extérieurs pour les Points de regroupement	Lundi – Mercredi – Jeudi - Samedi

LES ADRETS DE L'ESTEREL

La collecte est réalisée avec une BOM 19T et un camion 3,5T pour les voies étroites.

OMR CIRCUITS DE COLLECTE	FREQUENCES
	ETE/HIVER (départ 4 heures)
Toute la Commune	Lundi – Mercredi - Vendredi

1.4.6 La Collecte Sélective

La collecte sélective s'effectue en porte à porte (P à P) ou par apport volontaire (P.A.V.) dans des conteneurs spécifiques à verre, papier ou "multi matériaux" répartis sur le territoire communal.

Collectés en P à P (bacs jaunes individuels)	Collectés en P.A.V (colonnes ou points de regroupement 660L)
	Tous les papiers
Tous les emballages, en mélange avec le papier	Tous les emballages
	Verre (d'emballage)
	Textiles

CIRCUITS DE COLLECTE SELECTIVE (CS)

FREJUS

* Du premier lundi du mois de juin au dernier dimanche du mois de septembre

CIRCUITS DE COLLECTE SELECTIVE		FREQUENCES	
		HIVER (départ 6H30)	**ÉTÉ* (départ 5H30)**
01	Centre-ville / L'Agachon. La rue Armand DUVIVIER (desserte Le Lagon Bleu)	Lundi	Lundi
02	Fréjus-Plage / Port Fréjus	Vendredi	Vendredi
03	La Gabelle / La Madeleine	Lundi	Lundi
04	Sainte-Croix / Saint-Lambert	Vendredi	Vendredi
05	Saint-Aygulf La Pointe / Villeneuve	Mercredi	Mercredi
06	Saint-Aygulf Les Rives d'Or	Jeudi	Jeudi
07	Saint-Aygulf La Baronne	Lundi	Lundi
08	Capitou	Mardi	Mardi
09	Caillol	Mardi	Mardi
10	Sainte-Brigitte / Vallée du Reyran	Jeudi	Jeudi

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921-137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

11	La Tour de Mare 1	Mardi	Mardi
12	La Tour de Mare 2	Jeudi	Jeudi
13	Valescure	Mercredi	Mercredi
14	Lou Gabian/Le Coucourdier	Mercredi	Mercredi
15	Saint Jean de Cannes	Jeudi	Jeudi

Démarrée en 2018 sur un quartier test, la collecte des déchets verts en porte à porte, à la demande est réalisée 1 fois par semaine, depuis le début de l'année, sur l'ensemble du territoire communal avec la distribution gratuite de containers.

DECHETS VERTS	
Jours de passage	Quartiers
Lundi	Tour de Mare/Valescure Nord
Mardi	Caïs/Capitou/Sainte Brigitte
Mercredi	Centre-Ville/De Lattre de Tassigny/Valescure Sud
Jeudi	Saint-Aygulf
Vendredi	Villeneuve/Fréjus Plage/Port Fréjus

SAINT RAPHAËL

CIRCUITS de collecte sélective	FREQUENCES	
	HIVER	ÉTÉ (15/06 - 15/09)
Centre-Ville	Le mardi et le samedi	Le mardi et le samedi
Quartiers extérieurs et Trayas	Le jeudi	Le jeudi

La collecte en porte à porte des déchets végétaux a démarré le 1er octobre sur le quartier « test » de Valescure. 1 900 bacs ont été distribués. La collecte est réalisée une fois par semaine.

ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

* Basse saison du 01 octobre au 31 mars
* Haute saison du 1er avril au 15 septembre

Circuit collecte sélective LE VILLAGE - BASSE SAISON ET HAUTE SAISON	
Le Village + périphérie immédiate	Lundi et jeudi
Quartier situé entre rive droite de l'Argens et le Village	
Quartier situé entre le Village, Fréjus et le quartier du Haut Fournel	
Etablissements hôteliers, para hôtelier et camping	

LA BOUVERIE		
La totalité du quartier de la Bouverie	Basse saison	Haute saison
	Mardi et vendredi	Mardi et vendredi

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

Circuit collecte sélective LES ISSAMBRES – BASSE SAISON	
Les Dolmens, la Vigie Bouanaîgo, les Sirènes, le Corsaire, la Gaillarde, le Grand Boucharel, les Mouettes et les Terrasses de St. Aygulf.	Lundi et jeudi
Le bois d'Angélis, la Garonnette, le Pin d'Alep, les Ciollines de la Garonnette, le Bougnon, bord de mer, Village Provençal	Mardi et vendredi
Le Val d'Esquières, le Massel, la Toge, Douce Provençe, la Thébaïde, le Haut des Dolmens, Avenue du Belvédère, San Peïre, Village Provençal, le Corsaire, les établissements hôteliers et para hôteliers	Lundi et jeudi

Circuit collecte sélective LES ISSAMBRES - HAUTE SAISON	
CIRCUITS DE COLLECTE SELECTIVE	FREQUENCES
Les Dolmens, Bouanaïgo, les Sirènes, le Grand Boucharel, les Mouettes, les Terrasses de Saint Aygulf.	Lundi et jeudi
Le Bois d'Angélis, la Garonnette, le Pin d'Alep, les collines de la Garonnette, le Bougnon, bord de mer, Village Provençal.	Mardi et vendredi
Val d'Esquières, le Massel, la Toge, Douce provence, la Thébaïde, le Haut des Dolmens, avenue du Belvédère, le Corsaire.	Mercredi et samedi
Domaine de la Gaillarde jusqu'au cimetière	Lundi et jeudi
Place San Peire, San Peire, Valmaris, Thalassothérapie	Mercredi et samedi

COLLECTE SELECTIVE DES COLONNES ENTERREES-SEMI ENTERREES & AERIENNES		
CIRCUITS DE COLLECTE	BASSE SAISON	HAUTE SAISON
Village	Lundi-Mercredi-Vendredi-samedi matin	Lundi-Mercredi-Vendredi-samedi matin
Bouverie	Lundi-Mercredi-Vendredi-samedi matin	Lundi-Mercredi-Vendredi-samedi matin
Issambres	Lundi-Mercredi-Vendredi-samedi matin	Lundi-Mercredi-Vendredi-samedi matin
Repasse le mercredi sur les colonnes qui produisent énormément en Basse Saison		
Aux Issambres uniquement repasse le dimanche matin en Haute Saison		

PUGET-SUR-ARGENS

COLLECTE SELECTIVE - CIRCUITS	FREQUENCES ETE/HIVER (Départ 5 h)
Collecte Multi Matériaux	Mardi - vendredi
Papier PAV	1fois/quinzaine à la demande – 1 fois/sem. l'été
Verres PAV	1fois/quinzaine à la demande– 1 fois/sem. l'été

LES ADRETS DE L'ESTEREL

COLLECTE SELECTIVE - CIRCUITS	FREQUENCES ETE/HIVER (Départ 4h)
Collecte Multi Matériaux	Mardi - Jeudi
Papier PAV	1fois/mois
Verres PAV	1fois/semaine le jeudi

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

1.4.7 Collecte des encombrants

FREJUS

Les gros objets encombrants (ménagers) sont collectés 12 fois par an, sur inscription préalable, sans limite de volume, soit une intervention une fois par mois (toutes les premières semaines entières du mois). Depuis 2018, les D.E.E.E (Déchets d'équipements électriques et électroniques) sont intégrés au circuit de collecte des encombrants.

CIRCUITS DE COLLECTE DES ENCOMBRANTS

ENCOMBRANTS – CIRCUITS DE COLLECTE		FREQUENCES
H.L.M. + certains secteurs de la commune		
01	Centre-Ville (dépôts hors collecte) *	**TOUS LES MARDIS**
02	Chemin de Clavier (dernier poste conteneurs OM) *	
03	HLM Aubanel (Rue ThéodoreAubanel)	
04	HLM de l'Agachon (Avenue de l'Agachon)	
0-	HLM de l'Héliothrope (RN7, Tour de Mare)	
06	HLM de Valescure (Rue Jean Giono)	
07	Avenue A. Sakharov - partie basse et haute (au niveau du transformateur)	
08	HLM du Boulevard de la Mer (Rue des Batteries)	
09	HLM du Théatre Romain (Avenue des Acqueducs)	
10	HLM du Thoron (Rue du Gal Brosset et du Docteur Augier)	
11	HLM Le Caire (Rue Jean Giono)	
12	HLM Les Sables (Rue Savournin)	
13	HLM Village de Bellevue (RD 37) - Bretelle de l'autoroute)	
14	RD 7 Le Reydissart	
15	Copropriété "Les Eucalyptus"	
16	Copropriété "La Gabelle"	
17	Copropriété "Le Lagon Bleu + Amphithéâtre"	
Divers quartiers de la commune		**Tous les mois**
01	Secteur Centre-Ville et abords immédiats, Capitou/Villeneuve	Le lundi
02	Secteur compris entre la voie ferrée et la mer/Fréjus Plage et port Fréjus	Le mardi
03	Secteur compris entre la voie ferrée et l'Avenue André Léotard	Le mercredi
04	Secteur Saint-Aygulf, Saint-Jean de Cannes	Le jeudi
05	Quartier Nord : Caïs, Tour de Mare, Capitou, Valescure et Reyran	Le vendredi
06	Journée de rattrapage	Le samedi

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

SAINT RAPHAËL

Les gros objets encombrants sont collectés auprès des particuliers 12 fois par an, soit une intervention une fois par mois, sans limite de volume. Un calendrier précis fixe pour chaque mois les dates d'enlèvement, et le programme des tournées. Pour cette collecte, la Ville est découpée en 6 zones.

OBJETS ENCOMBRANTS ET DEEE	FREQUENCES
Saint-Sébastien, Notre dame, Le Peyron, les Plaines	Lundi
Centre-ville sud, bord de mer, Beaurivage	Mardi
Iscles, Arènes, Petit Défend	Mercredi
Valescure, Vaulongue, Clair Bois, Vallon Suveret, Zac des Parcs de Valescure, Zac des Collines, Zac Vignes Neuves, Bastides de Valescure, Les Veyssières.	Jeudi
Estérel plage, Logis de l'Aspé, Péguière, Boulouris.	Vendredi
Aiguebonne, le Dramont, Agay, Anthéor, le Trayas.	Samedi et lundi
Journée de rattrapage	Mardi

ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS

Les gros objets encombrants sont collectés auprès des particuliers 12 fois par an, soit une intervention une fois par mois la troisième semaine de chaque mois, sur inscription préalable et limité à 5 objets.

OBJETS ENCOMBRANTS	FREQUENCES
Village	Mercredi
Bouverie	Lundi
Issambres	Vendredi
Repasse le mardi, jeudi et samedi sur les 3 pôles et autour des colonnes	

PUGET-SUR-ARGENS

Les gros objets encombrants sont collectés auprès des particuliers 12 fois par an, le mercredi sur inscription au service Propreté Valorisation d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

LES ADRETS DE L'ESTEREL

Le service de ramassage des encombrants est assuré par la Commune, par convention avec d'Estérel Côte d'Azur Agglomération
Les gros objets encombrants (ménagers) sont collectés 12 fois par an, soit une intervention une fois par mois (toutes les premières semaines entières du mois), cette collecte est effectuée avec 2 camions afin de séparer les encombrants des D3E qui sont recyclés.

1.4.8 Les déchèteries et types de déchets.

FREJUS (Quartier de la Palissade) :

Pour les Professionnels : du lundi au vendredi de 11h00 à 18h00. Le samedi de 8h00 à 18h00. Les dimanches et jours fériés de 8h00 à 12h00
Pour les particuliers : du lundi au vendredi de 13h00 à 18h 00 et le samedi de 8h00 à 18h00.
Les dimanches et jours fériés de 8h00 à 12h00.

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

SAINT RAPHAËL (Boulevard Delli-Zotti) :

Pour les Professionnels : du lundi au vendredi de 7h00 à 17h45. Le samedi de 8h00 à 17h45.
Pour les particuliers : du lundi au samedi de 11h30 à 17h45. Les dimanches et jours fériés de 8h00 à 11h45.

ROQUEBRUNE-SUR-ARGENS :

En l'absence de déchèterie sur la commune, les administrés peuvent déposer leurs déchets à la déchèterie de Puget. Ils bénéficient également de deux quais de transit des déchets verts :
Aux Issambres : du lundi au samedi inclus de 9h à 12h.
A la Bouverie : du lundi au samedi inclus de 14h à 17h.

PUGET SUR ARGENS (109, chemin de la Plaine) :

Pour les professionnels : du mardi au jeudi de 8h00 à 11h50.
Le vendredi de 8h00 à 11h50 et de 16h00 à 16h50.
Pour les particuliers : du lundi au vendredi de 13h30 à 16h50.
Le samedi de 8h30 à 11h50 et de 13h30 à 16h50.
Fermée dimanches et jours fériés.

LES ADRETS DE L'ESTEREL (D 837 – direction Montauroux) :

Pour les professionnels et les particuliers :
Les lundi et jeudi de 14h00 à 17h00.
Les mardi, mercredi, vendredi et samedi de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.
Fermée dimanches et jours fériés.

1.4.8 Le transport des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) des 5 communes.

Les bennes à ordures ménagères qui collectent les communes de Fréjus et de Saint Raphaël effectuent une rupture de charge sur le quai de transfert de la déchèterie de la commune concernée. Les ordures ménagères sont chargées en semi FMA (caissons à Fond Mouvant Alternatif) puis transportées jusqu'à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Bagnols en Forêt pour y être enfouies.

Pour Roquebrune-sur-Argens, cette rupture de charge est réalisée uniquement les week-ends sur le quai de transfert de la déchèterie de Fréjus. Durant la semaine, les véhicules de collecte transportent les déchets directement sur le site de l'ISDND.

Les bennes à ordures ménagères qui collectent Puget-sur-Argens et Les Adrets de l'Esterel, transportent directement les OMR jusqu'à l'Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux (ISDND) de Bagnols en Forêt.

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

1.4.9 Les Filières locales d'évacuation des déchets

DECHETS	ETABLISSEMENTS	LOCALISATION
OMR	ISDND - Centre d'enfouissement	BAGNOLS EN FORET
Encombrants DAE, ferrailles/Métaux, gravats inertes/non inertes, produits dangereux (DDS), palmiers	SOFOVAR	FREJUS
Bois	Var Matériaux	FREJUS
Déchets verts	A.T.E	PUGET / FREJUS
Mobilier	ECO MOBILIER	
DEEE	ECO SYSTEMES	
Multi Matériaux / cartons /Verres/Papiers	VALEOR	LE MUY
Huiles noires	SE RA HU	CAGNES SUR MER
Piles, lampes	RECYLUM	FREJUS

1.4.10 La vente de composteurs

Afin de favoriser la valorisation de proximité des biodéchets ménagers, Estérel Côte d'Azur Agglomération organise, en partenariat avec le SMIDDEV, la vente de composteurs individuels.

Depuis 2010, 5000 composteurs individuels ont été vendus sur le territoire.
En 2020, 175 composteurs supplémentaires ont été distribués au sein des locaux de DIPROVAL.

1.5 ORGANISATION ET EVOLUTIONS PREVISIBLES :

1.5.1 Les Evolution sur le territoire :

Plusieurs études structurantes ont été récemment engagées et fourniront des propositions de gestion à la fin de l'année 2021. Ces études visent in fine l'optimisation du service et une rationalisation des coûts notamment dans le cadre d'une politique volontaire en matière de prévention des déchets ménagers et assimilés.

Il s'agit notamment :

Dans le cadre du programme européen LIFE IP SMART WASTE PACA :

- Du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers (cf supra) qui doit permettre d'atteindre des objectifs ambitieux en termes de réduction des déchets ménagers produits sur le territoire : – 18 500 tonnes de DMA produits en 2027 / 2020 ;
- D'une étude sur les déchets des activités économiques qui vise une rationalisation de la collecte et de la prise en charge des déchets des activités économiques notamment par la mise en place de seuils pour les déchets dits « assimilés » ;
- D'un Schéma Directeur Opérationnel des Déchèteries qui doit définir un programme d'actions pluriannuel pour l'optimisation du parc des déchèteries communautaires ;
- De l'acquisition d'un logiciel centralisé d'accessibilité et de facturation pour les déchèteries qui doit permettre une simplification de l'accessibilité, de la gestion et de la facturation des déchèteries ;

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137_DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

Dans le cadre d'un partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie du Var :

- D'une étude sur la gestion des déchets du bâtiment et des travaux publics qui, dans le cadre des évolutions règlementaires pour le développement d'une économie circulaire pour les déchets du BTP, doit permettre une rationalisation de la gestion de ces déchets sur le territoire.

Mais également :

- D'une étude comparative des systèmes de gestion des déchets verts menée en partenariat avec le SMIDDEV. Cette étude vise à identifier les solutions les plus pertinentes pour réduire la production de ces déchets (2nd flux de déchets le plus important en volume après les OMR), et en rationaliser la valorisation en privilégiant des traitements de proximité.

D'ici la fin de l'année 2021 :

- Les tarifs des déchèteries, notamment ceux appliqués aux professionnels, seront réajustés pour tenir compte des évolutions règlementaires et de l'offre existante sur le territoire en termes de valorisation des déchets des professionnels.

- Le parc de colonnes à textiles sera progressivement mis à neuf par le nouveau prestataire « Le Relais », et de nouveaux points d'apport volontaires seront aménagés.

1.5.2 Les évolutions par communes :

Fréjus :

Des travaux ont été réalisés sur la déchèterie de Fréjus. Fréjus bénéficie aujourd'hui d'une déchèterie à plat, appelée aussi déchetterie sans quai ou encore depuis le sol. Ce mode d'organisation garantit une sécurité maximale aux usagers lors des dépôts et manœuvres et permet de faciliter l'évolution du nombre des flux et ainsi, d'augmenter les volumes de déchets à capter.

L'ajout de containers spécifiques pour les cartons a nécessité l'organisation d'une tournée de collecte supplémentaire.

Pour 2021, il est envisagé de mettre en place une tournée de collecte sélective supplémentaire sur un secteur test : Valescure.

Saint Raphaël :

L'extension du parc de colonnes aériennes s'est poursuivie avec la mise en place de 17 nouvelles colonnes aériennes papier dont 2 avec ouverture « gros producteurs » permettant de capter les flux des administrations, et 17 colonnes aériennes pour le verre dont 2 avec ouverture « gros producteurs ».

En 2020, la collecte en porte à porte des déchets végétaux s'est étendue sur les quartiers suivants :

- ✓ BOULOURIS/DRAMONT : au mois d'avril
- ✓ AGAY/ANTHEOR/TRAYAS : au mois de juillet
- ✓ EXTERIEUR SUD : au mois d'octobre ;

La mise en œuvre de cette collecte a nécessité la distribution de 6 500 bacs avec l'information à chaque particulier et la création de 10 tournées de collecte.
Le déploiement de cette collecte se terminera en 2021 par les quartiers extérieurs Nord de Saint Raphaël à partir du 7 janvier 2021.

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

Dans le cadre de la rénovation du centre-ville / bord de mer par la municipalité, mais également dans l'optique de moderniser les quartiers extérieurs (port Santa Lucia, Valescure, etc.) des points d'apports volontaires en colonnes aériennes, semi-enterrées, enterrées seront implantés et regrouperont les flux d'ordures ménagères, de sélectif, de verre et de papier.

Roquebrune-sur-Argens :

Le marché de collecte des déchets ménagers s'est terminé le 14 janvier 2021. Le nouveau marché prévoit une réorganisation de la collecte.

Puget-sur-Argens :

L'extension du parc de colonnes aériennes s'est poursuivie avec la mise en place de 8 colonnes à emballages, 5 colonnes pour le verre et 5 colonnes pour le papier.

Pour répondre aux besoins engendrés par le développement de l'urbanisation, Estérel Côte d'Azur Agglomération a fait l'acquisition de 3 colonnes aériennes pour les ordures ménagères. Cette mise en place se poursuivra en 2021.

Le renouvellement du parc de véhicules de collecte s'est poursuivi avec l'acquisition d'un camion ampli roll utilisé pour le transport des bennes des déchèteries.

La déchèterie de Puget sur Argens a bénéficié d'importants travaux de mise en sécurité : Remplacement des barrières de sécurité en haut de quai, création de trottoirs de protection de quais et renouvellement des supports d'information et des panneaux de communication.

En 2021 le renouvellement du parc de véhicule sera finalisé avec l'acquisition d'une benne à ordures ménagères 19 T et d'un véhicule 3,5T permettant la collecte en Porte à Porte des encombrants.

L'ensemble des véhicules de collecte sera équipé d'un logiciel embarqué de suivi de collecte.

Les Adrets de l'Estérel :

La restructuration du parc de contenants se poursuit avec en perspective la mise en place de colonnes aériennes pour les Ordures Ménagères en 2021. Le parc de cache-bacs sera également étendu.

AR Prefecture
083-200035319-20210927-0_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

1.6 TONNAGES ET EVOLUTION DES PERFORMANCES

Nature des déchets constituant les DMA et les OMA

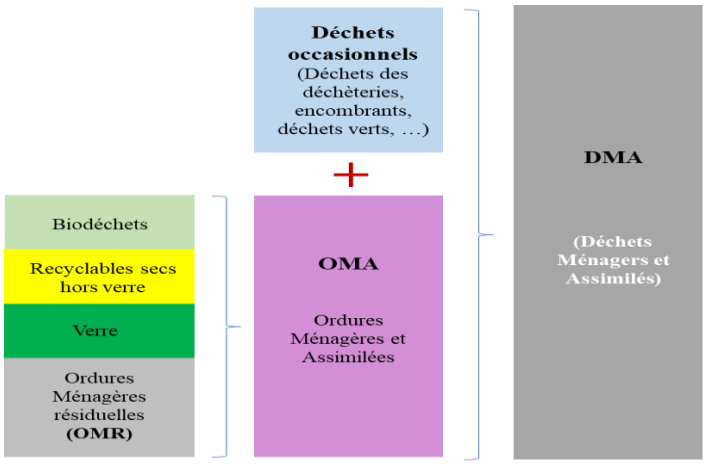

Schéma explicatif OMA et DMA

1.6.1 Production des déchets ménagers et assimilés en 2020 par commune et taux de valorisation

	FLUX	Fréjus	Saint Raphaël	Roquebrune	Puget	Les Adrets*	Totaux
	OMR	22 560,64	14 679,58	7 283,54	2 911,34	899,64	**48 334,74**
Déchets Valorisables	ENCOMBRANTS y compris déchèterie	8 176,62	4 285,64	2 064,32	1 332,10	372,54	16 231,22
	VERRE	1 435,85	1 571,16	782,12	262,38	185,96	4 237,47
	PAPIER	32,56	481,48	45,00	57,00	7,44	623,48
	EMBALLAGES	0,00	2 094,64	0,00	0,00	0,00	2 094,64
	MULTIMAT	3 434,46	0,00	1 284,36	473,34	95,92	5 288,08
	BIODECHETS	38,63	31,51	12,49	28,98	0,00	111,61
	TEXTILES	18,96	66,75	33,75	14,05	3,07	136,57
	Tonnage OMA						**77 057,81**
Déchets Valorisables	Cartons déchèteries	607,08	293,10	79,03	66,43	39,74	1 085,38
	Verts	4 713,17	6 825,00	3 042,44	885,00	1 385,00	16 850,61
	Palmiers	43,40	168,08	71,43	67,77	7,36	358,04
	Bois	949,96	614,35	406,14	363,26	244,02	2 577,73
	DEEE	290,58	351,83	63,75	63,75	66,83	836,73
	Mobilier	17,72	555,25	225,34	225,34	120,48	1 144,13
	Ferrailles	363,20	269,00	102,89	102,89	97,06	935,04
	Gravats totaux	695,64	2 099,52	1 031,55	784,88	549,28	5 160,86
	DDS	36,44	72,84	35,28	35,28	25,45	205,29
	Pneus	9,40	0,00	0,00	0,00	0,00	9,40
	Divers (huiles, piles, Nespresso, cartouches d'encre…)	9,47	9,25	3,38	3,40	3,66	29,15
	Tonnage total déchèterie	**7 736,05**	**11 258,22**	**5 061,22**	**2 597,99**	**2 538,88**	**29 192,36**
	Tonnage DMA						**106 250,16**

*Les tonnages élevés de la déchèterie des Adrets s'explique par l'utilisation du site par les habitants des quartiers de St Jean de Cannes (1500 hab.) et « le Parc Résidentiel » (250 hab.), commune de Fréjus et des Estérets-du-Lac (1500 hab.), commune de Fréjus. Les tonnages relevés reflètent donc les tonnages d'une population de 6 065 habitants et non 2 815 habitants.

AR Prefecture
083-200070722-20210921-1037-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

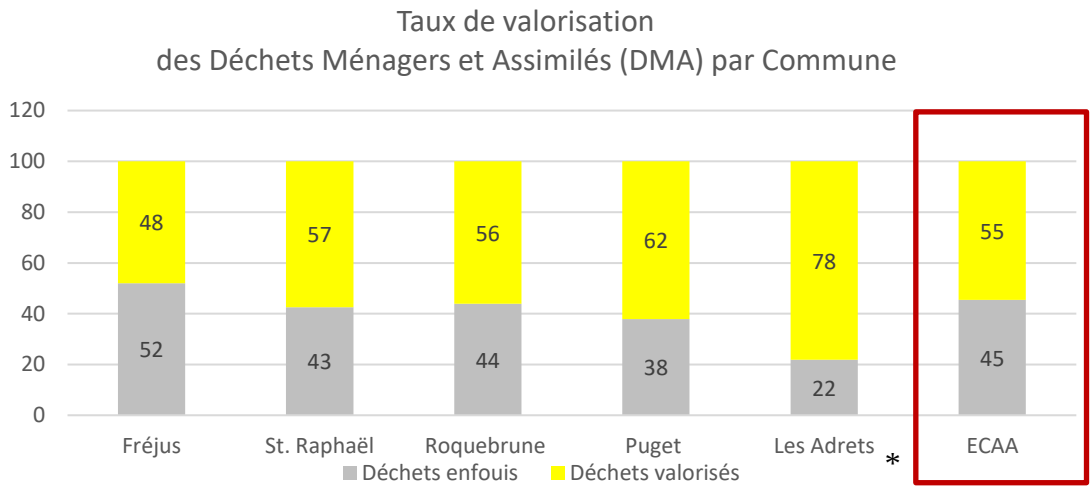

*La commune des Adrets de l'Esterel bénéficie d'apports extérieurs en déchèterie qui ne permet pas de comparer les proportions mentionnées.

1.6.2 Evolution des tonnages et des taux de valorisation

	Année	2019	2020	Variation 2019/2020
	OMR	**50 856,00**	**48 334,74**	**-4,96**
Déchets Valorisables	ENCOMBRANTS y compris déchèterie	15 499,38	16 231,22	4,72
	VERRE	4 374,37	4 237,47	-3,13
	PAPIER	735,36	623,48	-15,21
	EMB	7 659,13	2 094,64	-3,61
	MULTIMAT		5 288,08	
	BIODECHETS	80,27	111,61	39,04
	TEXTILES	314,00	136,57	-56,51
	TOTAL OMA	**79 518,51**	**77 057,81**	**-3,09**
Déchets Valorisables	Cartons déchetteries	1 204,26	1 085,38	-9,87
	Verts	16 293,49	16 850,61	3,42
	Palmiers	709,64	358,04	-49,55
	Bois	2 618,06	2 577,73	-1,54
	DEEE	977,48	836,73	-14,40
	Mobilier	1 371,37	1 144,13	-16,57
	Ferrailles	1 032,05	935,04	-9,40
	Gravats totaux	4 405,72	5 160,86	17,14
	DDS	280,02	205,29	-26,69
	Pneus	0,00	9,40	
	Divers (huiles, piles, Nespresso, cartouches encre,,,)	5,31	29,15	448,76
	TOTAL DECHETERIE	28 897,40	29 192,36	1,02
	DMA	**108 415,91**	**106 250,16**	**-1,99**

Si le tonnage global de DMA produit sur le territoire s'infléchit régulièrement depuis 2016, cette diminution reste trop timide au regard des objectifs attendus tant dans le cadre des objectifs règlementaires que dans le cadre du schéma régional d'aménagement, de développement durable et d'égalité des territoires (SRADDET) et du plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) d'Estérel Côte d'Azur Agglomération.

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

Les flux concernés sont notamment :

- ⇨ Les OMR et particulièrement la fraction des biodéchets contenue dans les OMR : le gaspillage alimentaire représenterait à lui seul selon l'ADEME 30kg de biodéchets/habitant/an ;
- ⇨ Les « encombrants » dans lesquels se retrouvent également une partie des « Déchets des activités économiques » (DAE) collectés en mélange en déchèterie ;

Evolution taux de valorisation des Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)	
2015	38,00 %
2016	43,00 %
2017	48,70 %
2018	51,00 %
2019	53,00 %
2020	55,00 %

Evolution du taux de valorisation par commune ou pour Esterel Côte d'Azur Agglomération.

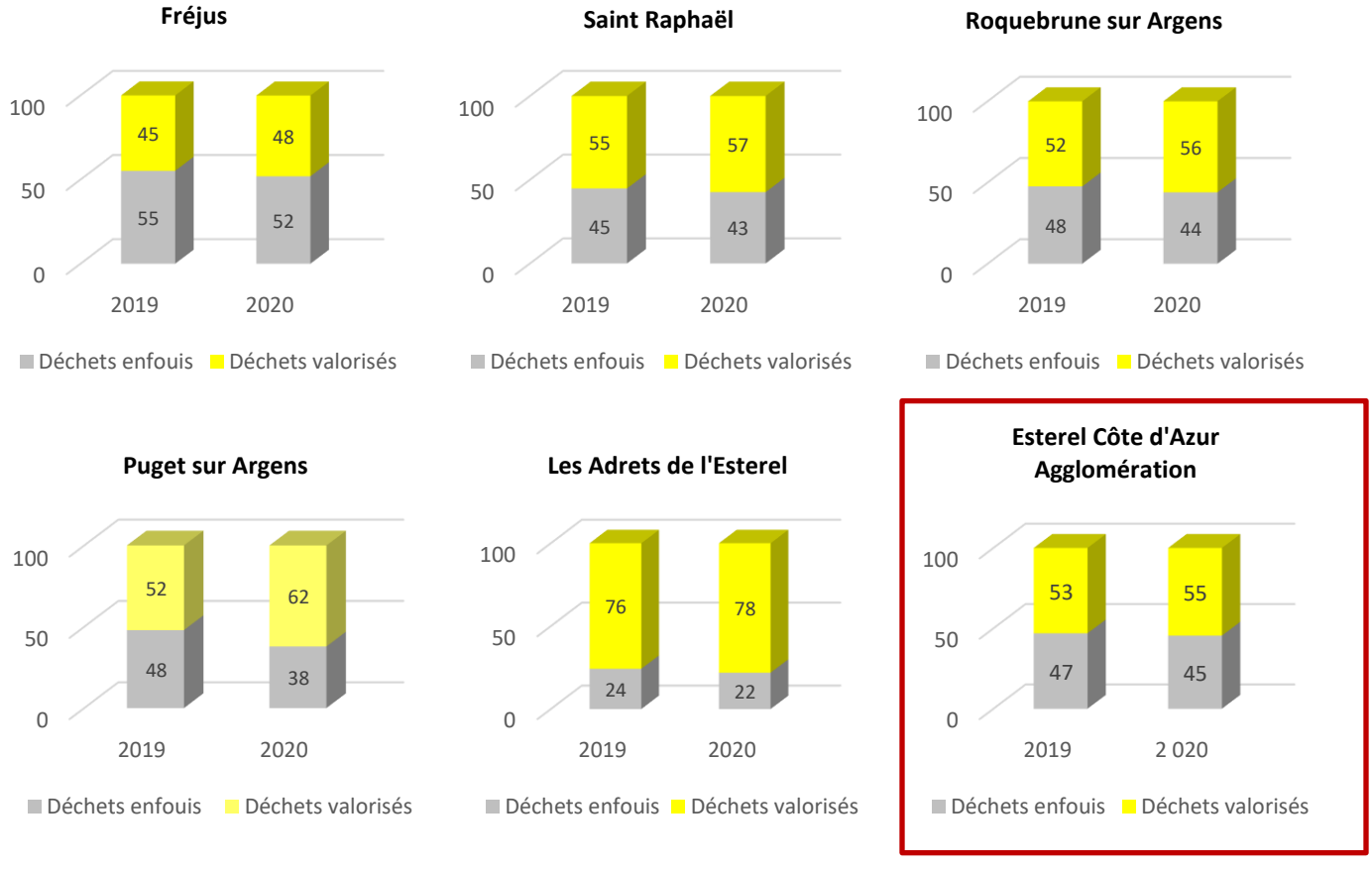

Si le taux de valorisation moyen pour Estérel Côte d'Azur Agglomération, en progression constante depuis 2015, affiche, avec 55% de déchets valorisés en 2020, un résultat en cohérence avec les attentes de la loi de transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), cet effort doit être renforcé pour atteindre l'objectif de 65 % en 2025.
De plus les taux de valorisation par communes restent disparates :

- ⇨ Ainsi, si avec 62% pour la commune de Puget-sur-Argens, l'atteinte de l'objectif de 65 % de déchets valorisés en 2025 est atteignable, le taux de valorisation pour le territoire de Fréjus, doit être amélioré. Des mesures spécifiques doivent être prises pour atteindre les objectifs fixés pour le territoire ;

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

⇨ Quant aux très bons scores de valorisation obtenus sur la Commune des Adrets de l'Estérel, ceux-ci sont à nuancer. L'analyse du tableau ci-dessous vient rappeler que la déchèterie des Adrets de l'Estérel étant accessible également aux habitants des Estérets du Lac (1 500 hab.), commune de Montauroux, de Saint Jean de Cannes (1 500 hab.) et le Parc Résidentiel (250 hab.) commune de Fréjus, le tonnage global des DMA ainsi que le taux de valorisation sont faussés par la non prise en compte de la population réelle utilisant les services de la déchèterie des Adrets : 6 065 habitants et non 2 815.

	Fréjus		Saint Raphaël		Roquebrune		Puget		Les Adrets		Totaux
	Tonnages	%	Tonnages	%	Tonnages	%	Tonnages	%	Tonnages	%	
OMR	22 560,64	51,94	14 679,58	42,59	7 283,54	43,96	2 911,34	37,92	899,64	21,92	48 334,74
COLLECTE SELECTIVE	4 960,46	11,42	4 245,54	12,32	2 157,72	13,02	835,75	10,89	292,39	7,13	12 491,85
ENCOMBRANTS	8 176,62	18,83	4 285,64	12,43	2 064,32	12,46	1 332,10	17,35	372,54	9,08	16 231,22
DECHETERIE	7 736,05	17,81	11 258,22	32,66	5 061,22	30,55	2 597,99	33,84	2 538,88	61,87	29 192,36
TOTAL	43 433,77	100,00	34 468,98	100,00	16 566,79	100,00	7 677,18	100,00	4 103,45	100,00	106 250,16

Ainsi, en appliquant aux tonnages collectés en déchèterie des Adrets, le ratio de population réelle de la commune, le tonnage « déchèterie » correspondant aux habitants des Adrets s'élève à 1 178,39 au lieu de 2 538,88. La répartition réelle des tonnages par flux est la suivante :

Les Adrets	Population usagers déchèterie		Population réelle	
	Tonnages	%	Tonnages	%
OMR	899,64	21,92	899,64	32,80
COLLECTE SELECTIVE	292,39	7,13	292,39	10,66
ENCOMBRANTS	372,54	9,08	372,54	13,58
DECHETERIE	2 538,88	61,87	1 178,39	42,96
TOTAL	4 103,45	100,00	2 742,96	100,00

Répartition Déchets Ménagers et Assimilé

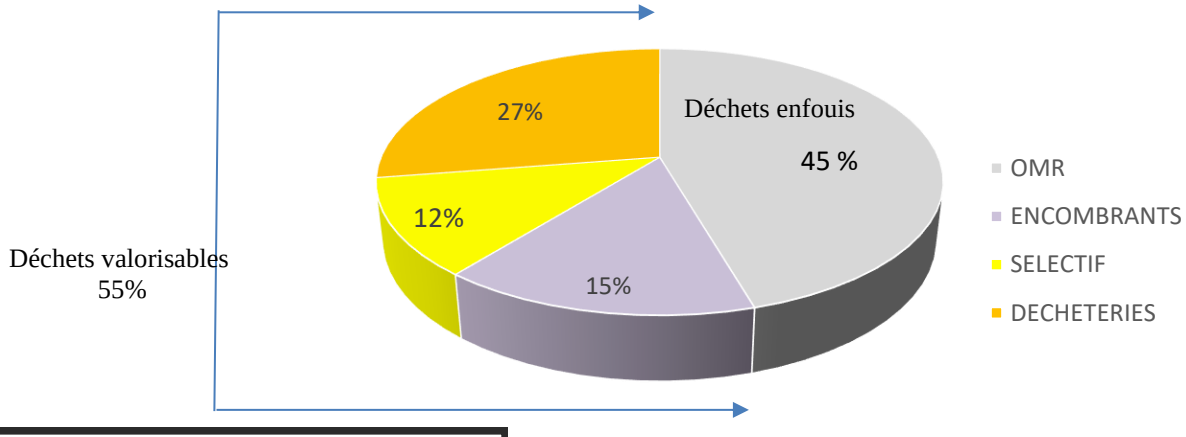

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

Près de la moitié des déchets n'ont pas à se trouver dans les « Ordures Ménagères Résiduelles », et pourraient être réorientés vers des filières de valorisation. Parmi eux, on trouve encore trop d'emballages en plastique et de verres, alors que ces derniers sont pourtant des matériaux 100% recyclables.

Les gisements relatifs au « sélectif » (emballages, verre, papiers) représentaient en 2015 plus de 30% des tonnages des OMR collectés sur le territoire.

Un meilleur respect des consignes de tri contribuerait à l'amélioration du taux de valorisation global et par conséquent, à une diminution de la part des déchets à enfouir.

1.6.3 Evolution de la production des déchets ménagers par habitant depuis 2015

Année	**2 015**	**2 016**	**2 017**	**2 018**	**2019**	**2020**
OMR	**452**	**455**	**455**	**462**	**443**	**422**
ENCOMBRANTS y compris déchèterie	145	198	133	133	135	**142**
VERRE	33	34	35	37	38	**37**
PAPIER	8	8	7	7	6	**5**
EMBALLAGES	56	57	59	65	67	64
BIODECHETS	0	0	0	0	1	1
TEXTILES	1	2	2	2	3	1
TOTAL OMA	**695**	**754**	**690**	**707**	**692**	**672**
Cartons déchèteries	0	8	0	0	10	**9**
Verts	188	145	142	154	142	**147**
Palmiers	0	0	0	0	6	**3**
Bois	0	26	0	0	23	**22**
DEEE	8	8	8	8	9	**7**
Mobilier	0	2	0	0	12	**10**
Ferrailles	0	9	0	0	9	**8**
Gravats totaux	12	46	26	32	38	**45**
DDS	0	2	0	0	2	**2**
Pneus	0	0	0	0	0	**0**
Divers (huiles, piles, Nespresso, cartouches encre .,,)	0	0	0	0	0	**0**
TOTAL DECHETERIE	**254**	**252**	**233**	**251**	**252**	**255**
DMA	**949**	**1 007**	**923**	**958**	**944**	**927**
Nombre d'habitants	111 657	112 812	112 812	112 845	114 877	114 617

Si la courbe de la production de DMA par habitant s'infléchit légèrement depuis 2015 sur le territoire, le résultat de **927 kg de DMA produit par habitant en 2020** reste élevé par rapport à la moyenne nationale des territoires touristiques qui est de 773 kg/hab, et très élevé par rapport à la moyenne nationale des territoires urbains denses avec 519 kg/hab (référentiel ADEME 2019).

Pour rappel, dans le cadre de son Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, Estérel Côte d'Azur Agglomération vient de fixer à **764 kg/habitant** l'objectif à atteindre à l'échéance de 2027.

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

Soit une baisse attendue de plus de 27 kg/habitant/an d'ici 2027.

Parmi les cibles visées pour l'atteinte de ces objectifs :

- Les déchets verts : 2ème flux de déchets le plus important en tonnage sur le territoire ;
- Les « encombrants » : 3ème flux de déchets le plus important en tonnage sur le territoire ;
- Certaines fractions évitables des OMR comme les biodéchets alimentaires issus du gaspillage.

Le programme d'action du Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés viendra préciser en 2021 les actions à mettre en œuvre pour atteindre ces objectifs.

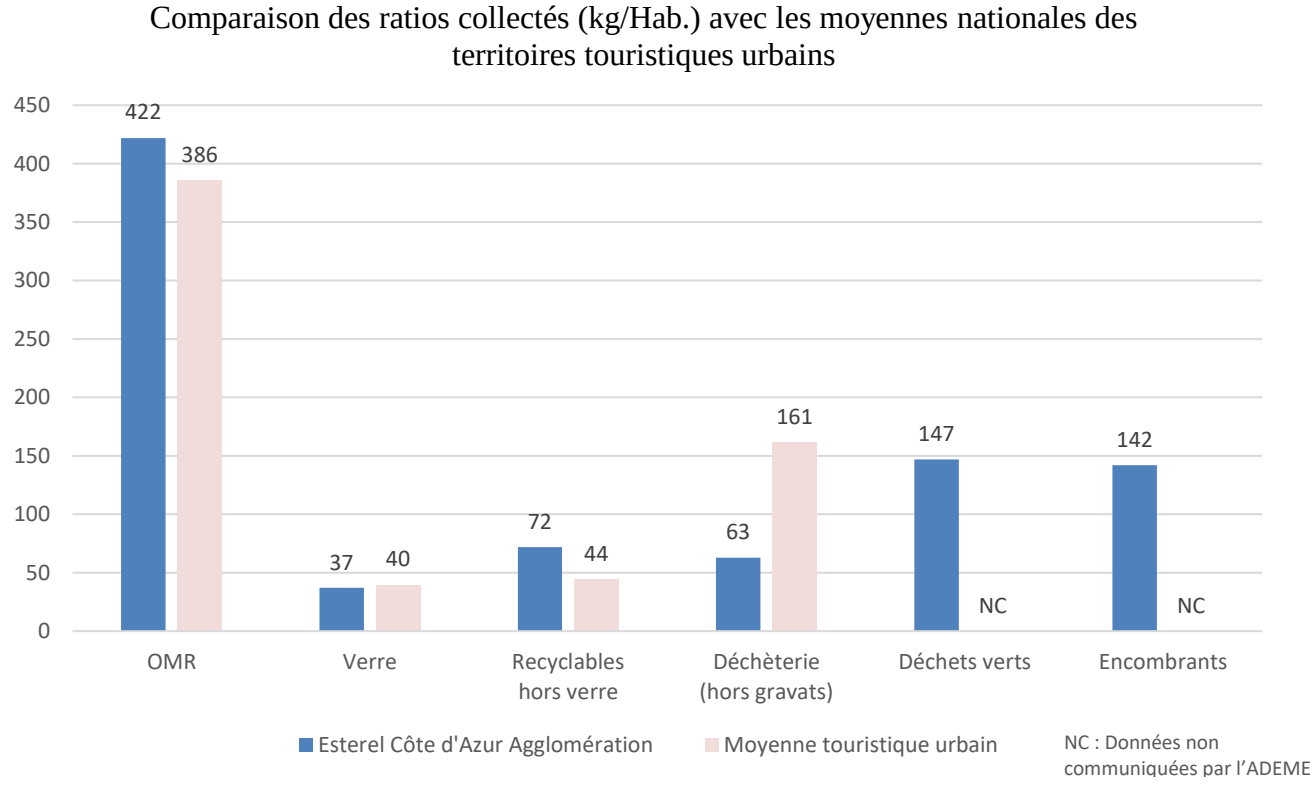

Source : Enquête nationale ADEME 2017 / Référentiel national 2019 des coûts du service public de gestion des déchets (données 2016)

La production moyenne d'OMR par habitant sur le territoire d'Esterel Côte d'Azur Agglomération s'élève à 422 kg/hab. ce qui reste élevé par rapport à la moyenne nationale des territoires touristiques urbains en 2017 : 385,65 kg/hab.

Les tonnages de verre collectés restent un peu inférieurs à la moyenne nationale des territoires touristiques urbains : 37 kg/hab. contre 39,65 kg/hab.

Les tonnages de recyclables hors verre (emballages et papiers) collectés par habitant sont supérieurs à la moyenne nationale des territoires touristiques urbains : 72 kg/hab. contre 44,49 kg/hab. Le territoire de l'Agglomération étant en extension de consigne de tri depuis 2015 (tous les emballages sont captables en tri).

Quant aux tonnages de déchets hors gravats collectés en déchèterie, s'ils sont bien inférieurs à la moyenne nationale, il est à signaler que le territoire a mis en place une collecte en porte à porte des encombrants qui capte des tonnages très importants. Ces déchets ne sont donc pas comptabilisés en déchèterie.

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

Pour comparaison le ratio moyen de collecte des encombrants par habitant était en 2016 de 4kg/hab pour des territoires touristiques et 6 kg/hab. pour des territoires urbains denses, contre 142 kg/hab. sur Estérel Côte d'Azur Agglomération !

II : LES INDICATEURS FINANCIERS

2.1 LA TAXE D'ENLEVEMENT DES ORDURES MENAGERES

Pour financer la collecte des déchets ménagers et assimilés, un taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) est appliqué par zone de collecte.

Communes	***2019***	***2020***	***Evolution***	
Fréjus	*10,00*	*10,00*	→	*0 Pts*
Saint Raphaël	*9,78*	*9,78*	→	*0 Pts*
Roquebrune-sur-Argens	*12,30*	*12,30*	→	*0 Pts*
Puget-sur-Argens	*10,88*	*10,88*	→	*0 Pts*
Les Adrets de l'Esterel	*12,41*	*12,41*	→	*0 Pts*

2.2 ANALYSE DES COUTS.

2.2.1 La matrice des coûts.

Pour permettre aux collectivités locales d'identifier des pistes de maîtrise des coûts de gestion des déchets, l'ADEME a mis au point un outil : la matrice des coûts.

Depuis 2018, Estérel Côte d'Azur Agglomération, utilise cet outil afin de mettre en place une comptabilité analytique adaptée à la gestion des déchets.

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

MATRICE COMPTACOUT - Estérel Côte d'Azur Agglomération – Année étudiée : 2020

ANNEE 2020			FLUX DE DECHETS												TOTAL
Montant en € HT			OMR	VERRE	RSOM - JRM	RSOM- Corps creux PAP	RSOM - Multimat PAP	RSOM - Multimat- PAV	Biodéchets	Déchets verts	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets des collectivités	Déchets des pro - Cartons	
CHARGES	Fonctionnelles	Charges de structure	369 695	12 917	4 461	45 741	130 126	9 286	4 679	38 016	267 488	103 277	628	12 300	998 615
		Communication													0
		Total fonctionnelles	369 695	12 917	4 461	45 741	130 126	9 286	4 679	38 016	267 488	103 277	628	12 300	998 615
	Techniques	Prévention	10 596		376	376	376	376			6 260				18 360
		Pré-collecte	2 417 089	33 192			282 809								2 733 090
		Collecte	4 353 783	307 189	84 118	1 266 992	1 608 133	256 912		949 773	1 877 359	771 017	17 394	326 713	11 819 383
		Transfert/Transport	459 931				80 264			10 232	797 676	5 526		14 097	1 367 726
		Traitement des déchets non dangereux	3 001 948						23 234		2 252 261	2 085 006			7 362 449
		Enlèvement et traitement des déchets dangereux									158 590				158 590
		Compostage								93 337	195 731				289 068
		Autres charges (bio déchets, utilisation décheterie des ADRETS par les Esterets du Lac)							106 410						106 410
		Total techniques	10 243 347	340 381	84 494	1 267 368	1 971 582	257 288	129 644	1 053 342	5 287 877	2 861 549	17 394	340 810	23 855 076
		TOTAL CHARGES	**10 613 042**	**353 298**	**88 955**	**1 313 109**	**2 101 708**	**266 574**	**134 323**	**1 091 358**	**5 555 365**	**2 964 826**	**18 022**	**353 110**	24 853 690

*REG = Regroupement de charges

REG précollecte-vente matériaux-soutiens (SMIDDEV)		17 519											17 519
REG précollecte- traitement vente matériaux-soutiens (SMIDDEV)			39 106		1 633 899								1 673 005
REG traitement matériaux-soutiens (SMIDDEV)									1 024 298				1 024 298
REG collecte-Transport (SMIDDEV)									866 700				866 700

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

ANNEE 2020			FLUX DE DECHETS												TOTAL
Montant en € HT			OMR	VERRE	TOTAL	TOTAL	RSOM - Multimat PAP	RSOM - Multimat-AV	Biodéchets	Déchets verts	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets des collectivités	Déchets des pro - Cartons	
PRODUITS	Industriels	Produits à des tiers									16 000				
		Autres produits	13 338				7 889				31 905				53 132
		Subventions de fonctionnement (Programme Life)													0
	TOTAL PRODUITS		13 338	0	0	0	7 889	0	0	0	47 905	0	0	0	69 132

AUTRES INFOS	Montant de la T.V.A acquittée	689 291	30 860	8 799	127 010	171 931	23 728	18 232	96 194	274 338	78 314	1 743	34 144	1 554 584
	TEOM	29 188 540												29 188 540
	REOM													0
	Redevance spéciale	584 915												584 915
	Facturation à l'usager									289 091				289 091
	TOTAL CONTRIBUTIONS	29 773 455	0	0		0	0	0	0	289 091	0		0	30 062 546

Montant en € HT	OMR	VERRE	RSOM - JRM	RSOM- Corps creux PAP	RSOM - Multimat PAP	RSOM - Multimat-AV	Biodéchets	Déchets verts	Déchets des déchèteries	Encombrants	Déchets des collectivités	Déchets des pro - Cartons	TOTAL
Charges fonctionnelles	369 695	12 917	4 461	45 741	130 126	9 286	4 679	38 016	267 488	103 277	628	12 300	998 615
Charges techniques (y compris REG smiddev)	10 243 347	357 900	123 600	1 267 368	3 605 481	257 288	129 644	1 053 342	7 178 875	2 861 549	17 394	340 810	27 436 598
TOTAL CHARGES	10 613 042	370 817	128 061	1 313 109	3 735 607	266 574	134 323	1 091 358	7 446 363	2 964 826	18 022	353 110	28 435 212
TOTAL PRODUITS	13 338	0	0	0	7 889	0	0	0	47 905	0	0	0	69 132
Coût HT	10 599 704	370 817	128 061	1 313 109	3 727 718	266 574	134 323	1 091 358	7 398 458	2 964 826	18 022	353 110	28 366 080
Coût TTC	11 288 995	40 677	136 860	1 440 119	3 899 649	290 302	152 555	1 187 552	7 672 796	3 043 140	19 765	387 254	29 920 664
Total contributions (TEOM + redevances)	29 773 455	0	0	0	0	0	0	0	289 091	0	0	0	30 062 546

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

2.2.2 Evolution des charges de collecte : 2019/2020

	Postes de charges	2019 Charges en €HT	2020 Charges en €HT	Variation (%)	
TOTAL	**Fonctionnelles**	962 215	998 615	3,78	↗
	Techniques	23 100 829	23 855 076	3,27	↗
	Prévention	0	18 360		
	Pré-collecte et collecte OMR	7 011 450	6 770 872	-3,43	↘
	Transfert/Transport/Traitement OMR	5 388 478	3 461 879	-35,75	↘
	Pré-collecte et collecte verre	465 358	357 900	-23,09	↘
	Pré-collecte et collecte recyclables secs hors verre	3 665 509	3 498 964	-4,54	↘
	Transfert/Transport/Traitement recyclables secs hors verre (y compris REGroupement SDMIDDEV)	1 610 391	1 753 269	8,87	↗
	Collecte déchèterie	915 016	1 877 359	105,17	↗
	Transfert/Transport/Traitement déchèterie (y compris REGroupement SDMIDDEV)	4 641 564	5 295 256	14,08	↗
	Collecte des encombrants	413 734	771 017	86,36	↗
	Transfert/Transport/Traitement des encombrants	921 246	2 090 532	126,92	↗
	Collecte des cartons des professionnels	326 572	326 713	0,04	↗
	Transfert/Transport/Traitement des cartons	24 823	14 097	-43,21	↘
	Pré-collecte et collecte des déchets verts	728 785	949 773	30,32	↗
	Transfert/Transport/Traitement des déchets verts	95 496	103 569	8,45	↗
	Collecte déchets des collectivités		17 394		
	Pré-collecte, collecte, transfert/Transport, traitement bio déchets	10 549	129 644		↗
	TOTAL CHARGES	27 181 185	28 435 212	4,61	↗

Pour l'année 2020 :

- Les charges des déchèteries et des encombrants ont subi une très forte augmentation du fait :
  - ✓ D'une surproduction de déchets due aux inondations de fin 2019 et début 2020. Les charges des déchets des inondations de 2019 ont été rattachées aux charges de 2020.
  - ✓ De l'importance des volumes de déchets issus des dépôts sauvages, en recrudescence lors des périodes de confinement (notamment gravats).
  - ✓ De la nécessité de retrier ces encombrants acheminés en mélange à l'exutoire.
- L'augmentation des charges de précollecte, collecte, transfert/Transport, traitement des bio déchets, est due à l'extension de cette collecte sur les cantines des groupes scolaires des 3 plus importantes communes d'Esterel Côte d'Azur Agglomération

Cette augmentation est atténuée par :

- La baisse du coût de transport des OMR, consécutive à la réouverture de l'ISDND de Bagnols, exutoire plus proche que celui de Septème les Vallons utilisé pendant 6 mois en 2019 ;

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

III SYNTHESE DE L'ANNEE 2020

3.1 - PRESENTATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE

Année de la matrice étudiée	2020
Collectivité	Esterel Côte d'Azur Méditerranée
Nombre de communes ou d'EPCI adhérents	5
Nombre d'habitants	114 617
Typologie d'habitat	Touristique Urbain
Adhésion à un syndicat de traitement	Oui
Statut fiscal	Non assujetti
Mode de financement du SPPGD	TEOM

3.2 - NIVEAU DE SERVICE

Niveau de service	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries	Encombrants	Cartons pro	Déchets verts
Mode de gestion (régie, prestation, mixte)	Mixte	Prestation	Mixte	Mixte	Mixte	Prestation	Mixte
Mode de collecte (porte-à-porte, points d'apport volontaire, bacs de regroupement, mixte)	Mixte	Prestation	Mixte		Mixte	Prestation	Mixte
Fréquence majoritaire de collecte	C3	C1	C2		C 0,25	C2	
Fréquence maximale de collecte	C7	C3	C7		C1	C6	
Mode de traitement des OMR	Stockage						
***Nombre de déchèteries**				4*			
***Précision sur la nature des autres flux**				Biodéchets & textiles			

***Roquebrune dispose de 2 aires de dépôts déchets verts)**

3.3 - COMPARAISON DES QUANTITES PRODUITES AVEC LES VALEURS DE REFERENCE

Ratios collectés en kg/hab./an	Total (DMA) hors gravats	OMR	Verre	Recyclables hors verre	Déchèteries hors gravats	Déchets verts	Encombrants
ESTEREL CÔTE D'AZUR AGGLOMERATION	927 kg/hab.	422 kg/hab.	37 kg/hab.	72 kg/hab.	63 kg/hab.	147 kg/hab.	142 kg/hab.
Comparaison avec la moyenne (pondérée) :	National tous milieux						
Enquête collecte 2017	513 kg/hab.	269 kg/hab.	29 kg/hab.	48 kg/hab.	149 kg/hab.	18 kg/hab.	11 kg/hab.
Ecart à la moyenne en kg/hab.	414 kg/hab.	153 kg/hab.	8 kg/hab.	24 kg/hab.	-86 kg/hab.	129 kg/hab.	131 kg/hab.
Ecart à la moyenne en %	81%	57%	26%	51%	-58%	717%	1187%
Comparaison avec la moyenne (pondérée) :	Mixte à dominante rurale						
Enquête collecte 2017	513 kg/hab.	250 kg/hab.	32 kg/hab.	51 kg/hab.	199 kg/hab.	70 kg/hab.	17 kg/hab.
Ecart à la moyenne en kg/hab.	414 kg/hab.	172 kg/hab.	5 kg/hab.	21 kg/hab.	-136 kg/hab.	77 kg/hab.	124 kg/hab.
Ecart à la moyenne en %	81%	69%	14%	42%	-69%	110%	720%
Comparaison avec la moyenne (pondérée) :	Mixte à dominante urbaine						
Enquête collecte 2017	513 kg/hab.	250 kg/hab.	32 kg/hab.	51 kg/hab.	172 kg/hab.	69 kg/hab.	20 kg/hab.
Ecart à la moyenne en kg/hab.	414 kg/hab.	172 kg/hab.	5 kg/hab.	21 kg/hab.	-109 kg/hab.	78 kg/hab.	122 kg/hab.
Ecart à la moyenne en %	81%	69%	14%	42%	-63%	112%	621%

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

3.4 - COUT ET FINANCEMENT DU SERVICE PUBLIC

COUT DU SERVICE PUBLIC ET NIVEAU DE FINANCEMENT		
	€ TTC	*€ par Habitant*
**Coût du service public*	*29 920 663,87*	*261 € TTC/hab.*
Niveau de financement	*30 062 546,00*	*262 € TTC/Hab.*
Ecart entre coût et financement (€)	*141 882,13*	*1,24*
Ecart entre coût et financement (%)	***0***	

* Pour l'année 2020, le service déchets ménagers a réalisé 895 761,56 € d'investissements :

- Acquisition de matériels de pré-collecte (Containers à déchets ménagers, caches bacs, colonnes aérienne, semi enterrées et enterrées) ;
- Acquisition de matériels de collecte (Bennes à Ordures Ménagères, mini bennes, camion ampli roll pour le transport des déchets des déchèterie) ;
- Réalisation de travaux dans les déchèteries communautaires.

Ces coûts d'investissement sont financés en partie par un prélèvement sur les dépenses de fonctionnement qui s'ajoute aux coûts du service public.

3.5 - STRUCTURE DU COUT PAR POSTE DE CHARGES

Structure des charges	Charges en k€HT	%	Référentiel 2017
Structure	999 k€	4 %	9%
Prévention	18 k€	0 %	1%
Précollecte	4 424 k€	60%	45%
Collecte	12 686 k€		
Transfert/transport	1 368 k€	5 %	8%
Traitement	8 941 k€	31 %	37%
Total charges matrice en k€HT	28 435 k€	100 %	100%

3.6 - PART DES DEPENSES DE LA RESPONSABILITE DIRECTE DE LA COLLECTIVITE

Total charges matrice HT	28 435 213 €
Charges payées au syndicat de traitement	10 604 271 €
Part collectivité	63%
Part syndicat	37%

AR Prefecture
083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

3.7 - LES COUTS

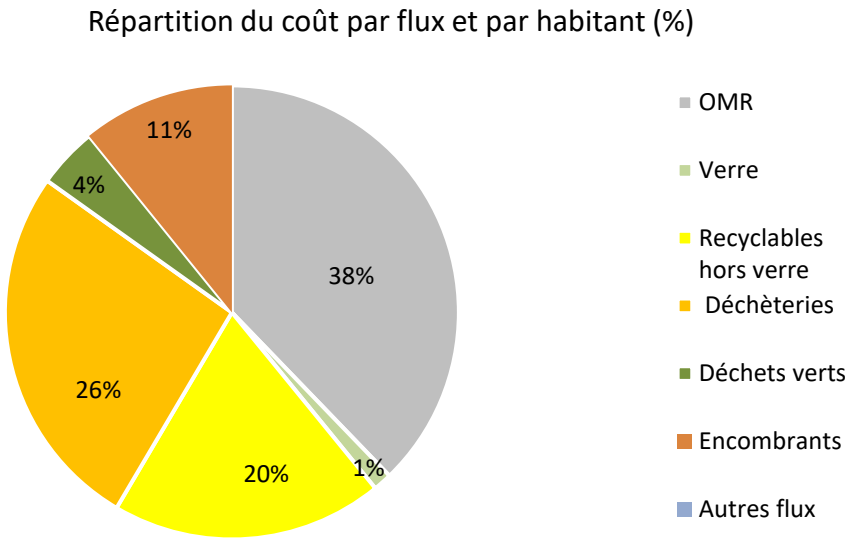

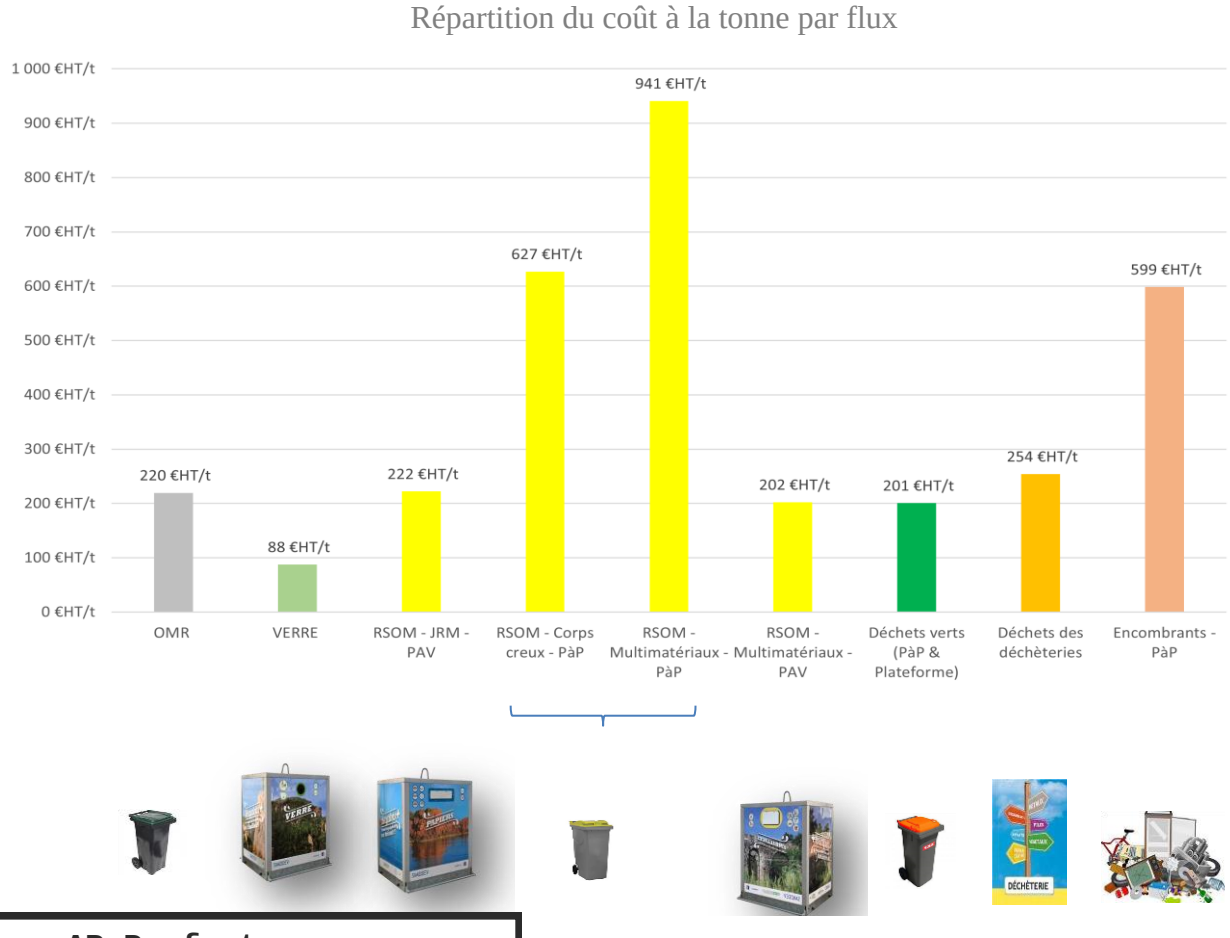

AR Prefecture

083-200035319-20210927-C_20210921_137-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021

ANNEXE 1 : Matrice des coûts Estérel Côte d'Azur Agglomération

Remplir la matrice

Année étudiée : **2020**

ESTEREL COTE D'AZUR AGGLOMERATION

	Ligne de la matrice	FLUX DE DECHETS												Total
		OMR	VERRE	RSOM - JRM - PAV	RSOM - Corps creux - PàP	RSOM - Multimatériaux - PàP	RSOM - Multimatériaux - PAV	Biodéchets	Déchets verts (PàP & Plateforme)	Déchets des déchèteries	Encombrants - PàP	Déchets des collectivités	Déchets des professionnels - Cartons	
_01	Charges de structure	369 695 €	12 917 €	4 461 €	45 741 €	130 126 €	9 286 €	4 679 €	38 016 €	267 488 €	103 277 €	628 €	12 300 €	998 615 €
_02	Communication	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
_03	Prévention	10 596 €	- €	376 €	376 €	376 €	376 €	- €	- €	6 260 €	- €	- €	- €	18 360 €
_04	Pré-collecte	2 417 089 €	33 192 €	- €	- €	282 809 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 733 090 €
_05	Collecte	4 353 783 €	307 189 €	84 118 €	1 266 992 €	1 608 133 €	256 912 €	- €	949 773 €	1 877 359 €	771 017 €	17 394 €	326 713 €	11 819 383 €
_06	Transfert/Transport	459 931 €	- €	- €	- €	80 264 €	- €	- €	10 232 €	797 676 €	5 526 €	- €	14 097 €	1 367 727 €
_07	Traitement des déchets non dangereux	3 001 948 €	- €	- €	- €	- €	- €	23 234 €	- €	2 252 261 €	2 085 006 €	- €	- €	7 362 449 €
_08	Tri et conditionnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
_09	Compostage	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	93 337 €	195 731 €	- €	- €	- €	289 068 €
_10	Autre valorisation matière ou énergie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
_11	Stockage de déchets non dangereux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
_12	Enlèvement et traitement des déchets dangereux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	158 590 €	- €	- €	- €	158 590 €
_13	Autres charges	- €	- €	- €	- €	- €	- €	106 410 €	- €	- €	- €	- €	- €	106 410 €
		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL CHARGES	**10 613 041 €**	**353 297 €**	**88 955 €**	**1 313 109 €**	**2 101 709 €**	**266 574 €**	**134 323 €**	**1 091 358 €**	**5 555 366 €**	**2 964 826 €**	**18 022 €**	**353 111 €**	**24 853 691 €**
_15	Ventes de produits et d'énergie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
_16	Matériaux	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
_17	Compost	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
_18	Énergie	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
_19	Prestation à des tiers	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	16 000 €	- €	- €	- €	16 000 €
_20	Autres produits	13 338 €	- €	- €	- €	7 889 €	- €	- €	- €	31 905 €	- €	- €	- €	53 132 €
_21	Tous soutiens des sociétés agréées	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
_22	Reprises des subventions d'investissement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
_23	Subventions de fonctionnement	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
_24	Aides à l'emploi	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL PRODUITS	**13 338 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**7 889 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**47 905 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**69 132 €**
	TVA acquittée	**689 264 €**	**30 859 €**	**8 799 €**	**127 007 €**	**171 922 €**	**23 727 €**	**10 691 €**	**96 194 €**	**274 320 €**	**78 306 €**	**1 743 €**	**34 144 €**	**1 546 975 €**
_30	TEOM	29 188 540 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	29 188 540 €
_31	REOM	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
_32	Redevance spéciale et facturation à l'usager	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
_33	Redevance spéciale	584 915 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	584 915 €
_34	Facturation à l'usager	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	289 091 €	- €	- €	- €	289 091 €
_35	Contribution des collectivités	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	TOTAL CONTRIBUTIONS	**29 773 455 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**289 091 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**30 062 545 €**
_40	REG traitement-soutien	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
_41	REG précollecte-vente matériaux-soutiens	- €	17 519 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	17 519 €
_42	REG précollecte/traitement-vente matériaux-soutiens	- €	- €	39 106 €	- €	1 633 899 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 673 005 €
_43	REG traitement-matériaux-soutiens	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 024 298 €	- €	- €	- €	1 024 298 €
_44	REG COLLECTE TRANSPORT DECHETERIE	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	866 700 €	- €	- €	- €	866 700 €
_45		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
		- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €
	Code multilignes													

Populations et tonnages

Population desservie	114 617	114 617	114 617	35 613	79 004	114 617	111 802	103 584	114 617	111 802	89 125	103 584	**14 259**
Tonnage de référence	48 335	4 237	577	2 095	3 970	1 318	112	5 441	29 301	4 953	47	704	**101 089**
Population liée aux prestations à des tiers									1 500				
Tonnage lié aux prestations à des tiers									628				
Quantité collecté (kg/hab desservi de la collectivité)	422	37	5	59	50	11	1	53	253	44	1	7	

Montants annuels

Charges fonctionnelles	369 695 €	12 917 €	4 461 €	45 741 €	130 126 €	9 286 €	4 679 €	38 016 €	267 488 €	103 277 €	628 €	12 300 €	998 615 €
Charges techniques (y compris regroupements)	10 243 346 €	357 899 €	123 600 €	1 267 368 €	3 605 482 €	257 288 €	129 644 €	1 053 342 €	7 178 876 €	2 861 549 €	17 394 €	340 811 €	27 436 598 €
Total charges (y compris regroupements)	**10 613 041 €**	**370 816 €**	**128 061 €**	**1 313 109 €**	**3 735 608 €**	**266 574 €**	**134 323 €**	**1 091 358 €**	**7 446 365 €**	**2 964 826 €**	**18 022 €**	**353 111 €**	**28 435 213 €**
Total produits	**13 338 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**7 889 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**47 905 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**69 132 €**
Coût aidé HT	**10 599 703 €**	**370 816 €**	**128 061 €**	**1 313 109 €**	**3 727 720 €**	**266 574 €**	**134 323 €**	**1 091 358 €**	**7 398 460 €**	**2 964 826 €**	**18 022 €**	**353 111 €**	**28 366 081 €**
Coût aidé TTC	**11 288 967 €**	**401 676 €**	**136 860 €**	**1 440 115 €**	**3 899 642 €**	**290 301 €**	**145 013 €**	**1 187 551 €**	**7 672 779 €**	**3 043 132 €**	**19 764 €**	**387 254 €**	**29 913 056 €**
Total contributions	**29 773 455 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**	**289 091 €**	**- €**	**- €**	**- €**	**30 062 545 €**

Taux de couverture du coût aidé par les contrib.	**100%**

Taux moyens de TVA

Taux moyen	6%	8%	7%	10%	5%	9%	8%	9%	4%	3%	10%	10%	**5%**

Calcul des coûts de synthèse

Les tableaux ci-dessous sont mis en forme mais les calculs sont du ressort et de la responsabilité de l'utilisateur de cet outil. En cas de sous-flux (par exemple OMR collecte/OMR traitement) et/ou de prestations à des tiers, il convient de se reporter au document présentant les règles de calculs des coûts, disponible ici : http://www.sinoe.org/documents/consult-doc/idDoc/938/idRubrique/10/table-outilspo/desc/table-outilsps/date/table-outilspp/1/count/10#table-outils

Coûts annuels

Coût complet	11 288 967 €	401 676 €	136 860 €	1 440 115 €	3 899 642 €	290 301 €	145 013 €	1 187 551 €	7 672 779 €	3 043 132 €	19 764 €	387 254 €	**29 913 056 €**
Coût technique	10 243 346 €	357 899 €	123 600 €	1 267 368 €	3 605 482 €	257 288 €	129 644 €	1 053 342 €	7 178 876 €	2 861 549 €	17 394 €	340 811 €	**27 436 598 €**
Coût partagé													**- €**
Coût aidé HT	10 613 041 €	370 816 €	128 061 €	1 313 109 €	3 735 608 €	266 574 €	134 323 €	1 091 358 €	7 446 365 €	2 964 826 €	18 022 €	353 111 €	**28 435 213 €**
TVA acquittée	689 264 €	30 859 €	8 799 €	127 007 €	171 922 €	23 727 €	10 691 €	96 194 €	274 320 €	78 306 €	1 743 €	34 144 €	**1 546 975 €**
Coût aidé TTC	11 288 967 €	401 676 €	136 860 €	1 440 115 €	3 899 642 €	290 301 €							**17 457 561 €**
Contributions	29 773 455 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	289 091 €	- €	- €	- €	**30 062 545 €**

Coûts par habitant

Coût complet	98 €	4 €	1 €	40 €	49 €	3 €	1 €	11 €	67 €	27 €	0 €	4 €
Coût technique	89 €	3 €	1 €	36 €	46 €	2 €	1 €	10 €	63 €	26 €	0 €	3 €
Coût partagé												
Coût aidé HT	93 €	3 €	1 €	37 €	47 €	2 €	1 €	11 €	65 €	27 €	0 €	3 €
TVA acquittée	6 €	0 €	0 €	4 €	2 €	0 €	0 €	1 €	2 €	1 €	0 €	0 €
Coût aidé TTC	98 €	4 €	1 €	40 €	49 €	3 €						
Contributions	260 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 €	- €	- €	- €

Coûts par tonne

Coût complet	234 €	95 €	237 €	688 €	982 €	220 €	1 299 €	218 €	262 €	614 €	423 €	550 €
Coût technique	214 €	84 €	214 €	605 €	908 €	195 €	1 162 €	194 €	245 €	578 €	373 €	484 €
Coût partagé												
Coût aidé HT	220 €	88 €	222 €	627 €	941 €	202 €	1 203 €	201 €	254 €	599 €	386 €	502 €
TVA acquittée	14 €	7 €	15 €	61 €	43 €	18 €	96 €	18 €	9 €	16 €	37 €	49 €
Coût aidé TTC	234 €	95 €	237 €	688 €	982 €	220 €						
Contributions	616 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	10 €	- €	- €	- €

AR Prefecture
083-200035319-20210927-20210921_13-DE
Reçu le 27/09/2021
Publié le 27/09/2021